



Organisation
internationale
du Travail



ADWA'
Faire avancer L'Agenda du Travail
Décent en Afrique du Nord

ECONOMIC
RESEARCH
FORUM



منتدى
البحوث
الاقتصادية

Étude de cas sur la COVID-19 au Maroc



Écrit par Caroline Krafft, Mohamed Ali Marouani et Ragui Assaad
Avec la collaboration de Ruby Cheung, Ava LaPlante,
Ilhaan Omar et Sarah Wahby

Publié en février 2022

Principaux résultats

- Le Maroc a mis en place des mesures de confinement et de fermeture relativement strictes en réponse à la pandémie de COVID-19, et ces dernières ont constamment été plus strictes que celles du reste de la région d'Afrique du Nord et du reste du monde.
- Bien qu'à certains moments le nombre de cas et de décès se soit situé sous les moyennes mondiales et régionales, de grandes vagues ont touché le pays à la fin de l'année 2020, suivies par le variant Delta au milieu de l'année 2021. Il est permis d'espérer qu'une campagne de vaccination importante aidera à réduire le nombre de cas à l'avenir.
- La récession qu'a connue le Maroc en 2020 a été plus dure que celle qui a touché l'économie mondiale et les contractions subies par les économies du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Sa cause est liée en partie à des mesures de fermeture plus strictes, mais également à l'exposition du pays aux chaînes de valeur mondiales et au tourisme, ainsi qu'à la sécheresse.
- Après un semblant de récupération en février et en avril 2021 par rapport à novembre 2020, les indicateurs du marché du travail se sont détériorés à nouveau en juin 2021.
- La hausse marquée du taux d'emploi s'est inversée en juin 2021, avec l'augmentation du taux de chômage, notamment chez les femmes.
- Parmi les femmes qui avaient un emploi en février 2020, il était plus probable qu'elles soient au chômage ou inactives en juin 2021, par rapport à avril ou février 2021, mais moins probable qu'en novembre 2020.
- Il est probable que la dégradation des conditions du marché du travail en juin 2021 soit liée à l'aspect saisonnier de l'activité du secteur de l'agriculture où le nombre de jours de travail des travailleurs familiaux ainsi qu'aux intrants qui ont fortement baissé par rapport à février et à avril 2021.
- En ce qui concerne l'évolution des revenus des ménages, la situation en avril 2021 était pire qu'en février 2021 ou qu'en juin 2021 et encore pire qu'en novembre 2020, au pic de la pandémie.
- Les agriculteurs et autres travailleurs indépendants ont subi les plus fortes baisses de revenus, suivis des travailleurs salariés informels.
- Outre l'agriculture, les micro, petites et moyennes entreprises ont eu de grandes difficultés au premier trimestre 2021, alors que le 2e trimestre a connu une certaine reprise.
- Les entreprises, toutes tailles confondues, ont signalé plus de fermetures et plus de baisses du chiffre d'affaires au premier trimestre 2021 qu'au 2e trimestre 2021.
- En outre, 90 % des microentreprises et 82 % des petites et moyennes entreprises ont signalé avoir subi une baisse du chiffre d'affaires au 2e trimestre 2021 par rapport à la même période en 2019.
- Le pourcentage d'entreprises, toutes tailles confondues, qui se sont plaintes d'une baisse de la demande et de difficultés pour accéder aux intrants était plus élevé au 2e trimestre qu'au 1er trimestre.
- Un pourcentage plus élevé d'entreprises a indiqué avoir dû adapter leur modèle commercial au fil du temps pour limiter les contacts physiques avec les clients, les microentreprises utilisant principalement le téléphone et les petites et moyennes entreprises ayant recours au téléphone, aux applications ou au Web et aux réseaux sociaux.
- La grande majorité des microentreprises et les deux tiers des petites et moyennes entreprises n'ont pu accéder à aucune aide du gouvernement.

- Les prêts aux entreprises ont représenté l'aide du gouvernement la plus accessible. Certaines petites et moyennes entreprises ont également bénéficié de subventions de salaire.
- Davantage d'entreprises ont pu accéder aux aides du gouvernement au 1er trimestre qu'au 2e trimestre 2021.
- La part des ménages indiquant une insécurité alimentaire a fortement augmenté en avril et en juin 2021 avec la baisse des revenus des ménages et l'augmentation des prix comme facteurs de l'insécurité alimentaire.
- Une minorité de ménages a reçu une aide d'une forme ou d'une autre lors de la pandémie de COVID-19, mais l'accès à cette aide a été plus important en novembre 2020 et a baissé régulièrement depuis lors.
- L'aide aux ménages était relativement bien ciblée pour bénéficier au quartile le plus pauvre, dont la probabilité de recevoir une aide était 4 fois plus élevée que celle des ménages des autres quartiles en juin 2021. Par ailleurs, le taux d'aide a baissé de manière plus graduelle pour ce groupe que pour les autres groupes, ce qui suggère un meilleur ciblage de l'aide avec le temps.
- Bien que les enfants aient presque tous été de retour à l'école à partir de février 2021, davantage de femmes mariées ayant des enfants de moins de 6 ans ou en âge d'aller à l'école indiquaient devoir passer plus de temps à s'occuper de leurs enfants par rapport à avant la pandémie, notamment en avril et en juin 2021.
- Avec le temps, le pourcentage de personnes qui s'inquiétaient du risque d'infection a baissé, bien que la part des personnes qui étaient très inquiètes ait augmenté entre avril et juin 2021, même si cette part est restée inférieure à celle de février 2021.
- La part de personnes qui appliquent les gestes barrières comme la distanciation, le port du masque et le lavage des mains est supposée être assez élevée (supérieure à 85 %), mais ce chiffre a progressivement baissé au fur et à mesure que les inquiétudes se sont estompées.
- La part des personnes indiquant un niveau de bien-être faible a très fortement augmenté entre avril et juin 2021, malgré une baisse lors de la période précédente.

Table des matières

1	Introduction	6
2	Contexte national	7
2.1	Évolution des cas de COVID-19 et réponse des autorités sanitaires	8
2.2	Réponses pour la protection économique et sociale.....	14
2.3	Défis préexistants sur le marché du travail	17
3	Données	19
4	Résultats.....	20
4.1	Tendances sur le marché du travail	20
4.2	Agriculteurs	29
4.3	Micro, petites et moyennes entreprises	30
4.4	Chocs et adaptation	39
4.5	Enseignement et prise en charge des enfants à domicile	44
4.6	Santé.....	47
5	Conclusion	50
6	Annexe 1 : Échantillonnages et pondérations appliqués à l'enquête sur les ménages.....	54
6.1	Pondérations initiales	54
6.2	Pondérations du panel	55
6.3	Pondération d'actualisation et pondération combinée	56
7	Annexe 2 : Attrition et non-réponses dans le cadre de l'enquête sur les ménages	57
8	Annexe 3 : Couverture en téléphones portables chez les particuliers	58
9	Annexe 4 : Échantillonnages et pondérations appliqués à l'enquête sur les entreprises.....	61
9.1	Bases de sondage.....	61
9.2	Pondérations initiales	61
9.3	Pondérations du panel	62
9.4	Pondération d'actualisation et pondération combinée	62
10	Annexe 5 : attrition et non-réponses dans le cadre de l'enquête sur les entreprises.....	63

Liste des graphiques

Graphique 1. Évolution de l'index de rigueur applicable aux mesures de fermeture au Maroc, en Afrique du Nord et dans le monde, de mars 2020 à août 2021.....	10
Graphique 2. Nombre de nouveau cas de COVID-19, par 1 000 habitants et par mois au Maroc, en Afrique du Nord et dans le monde, de mars 2020 à août 2021.....	11
Graphique 3. Nouveaux décès dus à la COVID-19 par million d'habitants et par mois au Maroc, en Afrique du Nord et dans le monde, entre mars et août 2020.....	12
Graphique 4. Nombre cumulatif de doses de vaccin administrées pour cent habitants au Maroc, en Afrique du Nord et dans le monde, de janvier 2021 à août 2021	13
Graphique 5. Répartition des emplois, en fonction de l'activité économique et du sexe (population âgée de 15 à 64 ans) entre 2000 et 2019 (en pourcentage)	18
Graphique 6. Statut d'emploi, en fonction de l'année et du sexe (population âgée de 15 à 64 ans) entre 2000 et 2019 (en pourcentage).....	19
Graphique 7. Statut sur le marché du travail, en fonction du sexe en février 2020 (en pourcentage)	21
Graphique 8. Taux d'activité (définitions standard et large) et ratio emploi/population, en fonction du sexe et du cycle (en pourcentage)	22
Graphique 9. Taux de chômage (définitions standard et large) selon le sexe et le cycle (en pourcentage de la population active)	23
Graphique 10. Évolution du statut sur le marché du travail , en fonction du statut en février 2020, du sexe et du cycle (en pourcentage du statut de février 2020).....	24
Graphique 11. Nombre moyen d'heures de travail par semaine, en fonction du statut en février 2020 et du cycle.....	25
Graphique 12. Salaire mensuel médian, en fonction du statut en février 2020 et du cycle (en dirhams marocains).....	26
Graphique 13. Évolution des revenus des ménages entre février 2020 et la date du cycle, en fonction du quartile de revenus en février 2020 et du cycle (en pourcentage de ménages)	27
Graphique 14. Évolution des revenus des ménages entre février 2020 et la date du cycle, en fonction du statut sur le marché du travail en février 2020 (en pourcentage de ménages).....	28
Graphique 15. Pourcentage de travailleurs salariés pouvant travailler à domicile, en fonction du statut spécifique sur le marché du travail et du cycle	29
Graphique 16. Expériences des agriculteurs, par rapport à la saison de 2019, en fonction du cycle (en pourcentage).....	30
Graphique 17. Secteurs d'activité en février 2020, en fonction de la taille de l'entreprise (en pourcentage).....	31
Graphique 18. Statut opérationnel des entreprises, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage).....	32
Graphique 19. Évolution du chiffre d'affaires des entreprises au cours des 60 derniers jours par rapport à la même période en 2019, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage).....	33
Graphique 20. Évolution du chiffre d'affaires prévu des entreprises par rapport à 2019, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage).....	34
Graphique 21. Évolution des emplois au sein des entreprises par rapport à février 2020, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage).....	35
Graphique 22. Difficultés des entreprises au cours des 60 derniers jours, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)	36

Graphique 23. Adaptation du modèle commercial des entreprises pour limiter les contacts physiques avec les clients, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)	37
Graphique 24. Réception ou demande d'aides de programmes gouvernementaux, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)	38
Graphique 25. Programmes du gouvernement les plus demandés, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage).....	39
Graphique 26. Insécurité alimentaire des ménages, en fonction du cycle (en pourcentage des ménages)	40
Graphique 27. Stratégies d'adaptation des ménages depuis février 2020, en fonction du cycle (en pourcentage des ménages)	41
Graphique 28. Ménages recevant une aide du gouvernement, en fonction des revenus de février 2020, du quartile et du cycle (en pourcentage)	42
Graphique 29. Travailleurs recevant une aide du gouvernement, en fonction du statut sur le marché du travail en février 2020 et du cycle (en pourcentage).....	43
Graphique 30. Ménages recevant une aide spécifique du gouvernement, en fonction du cycle (en pourcentage).....	44
Graphique 31. Activités éducatives des enfants, en fonction du cycle (en pourcentage des ménages)	45
Graphique 32. Nombre moyen d'heures quotidiennes passées par les femmes à s'occuper des enfants ou sur les tâches associées, par profil familial et par cycle	46
Graphique 33. Temps hebdomadaire passé par les femmes avec des enfants à s'occuper des enfants par rapport à février 2020, en fonction du profil familial et du cycle.....	47
Graphique 34. Niveau d'inquiétude de contracter la COVID-19, en fonction du cycle (en pourcentage).....	48
Graphique 35. Gestes barrières, en fonction du cycle (en pourcentage)	48
Graphique 36. Part du niveau de bien-être faible, en fonction du sexe et du cycle (en pourcentage)	49

Liste des tableaux

Tableau 1. Calendrier des fermetures imposées par le gouvernement en réponse à la pandémie de COVID-19.....	9
Tableau A2. Réponses et taux de réponse des ménages, en fonction du cycle.....	57
Tableau A3. Pourcentage de personnes qui ne possèdent pas de téléphone portable, en fonction du sexe et de caractéristiques sélectionnées.....	58
Tableau A4. Réponses et taux de réponse des entreprises, en fonction du cycle	63

Remerciements

Le financement de ce rapport a été apporté par l'Agence suédoise de développement international (Sida), par le biais du projet ADWA' – Faire Avancer l'Agenda du Travail Décent Dans l'Afrique du Nord de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ce document ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les auteurs remercient Vishal Jamkar pour son aide en termes de recherches et Marwa El-Feki et Luca Fedi pour leurs commentaires.

1 Introduction

Dans ce rapport, nous examinons l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises et les ménages marocains jusqu'en juin 2021. Cette analyse se base sur une série d'enquêtes téléphoniques rapides réalisées par le Forum de Recherche Economique (ERF) sur cette période, et comprend 4 cycles d'enquêtes ciblant un échantillon représentatif à l'échelle nationale des individus et des ménages (y compris les microentreprises familiales) et deux cycles d'enquêtes ciblant un échantillon représentatif à l'échelle nationale des petites et moyennes entreprises (avec des effectifs compris entre 6 et 199 employés en février 2020). Les deux types d'enquêtes sont des enquêtes par panel conçues pour mieux saisir les changements dans le temps. Si certaines personnes ou entreprises n'ont pas pu être jointes lors d'un cycle de l'enquête, un échantillon d'actualisation a été utilisé pour compenser cette attrition.¹

Nos résultats indiquent que le marché du travail avait commencé à se remettre depuis le pic de la pandémie à l'automne 2020, mais que cette amélioration progressive s'est inversée en juin 2021. Cette inversion semble être en partie liée à l'aspect saisonnier de l'activité du secteur de l'agriculture au milieu de l'année 2021.² En réalité, les données des agriculteurs indiquent une baisse conséquente du travail dans les exploitations agricoles et des intrants au cours de cette période, qui a très probablement affecté la demande en main-d'œuvre au sein des ménages des exploitations agricoles, mais également la demande en travailleurs salariés informels hors établissement fixe. Vu la concentration des emplois des femmes dans le secteur de l'agriculture au Maroc, les femmes sur le marché du travail ont été plus fortement touchées que les hommes en juin 2021.

Les données provenant des entreprises familiales hors exploitations agricoles et des petites et moyennes entreprises indiquent que les conditions du premier trimestre 2021 étaient pires que celles du 2e trimestre 2021. Les données du premier trimestre 2021 correspondent au renforcement des restrictions en réponse au regain de la pandémie au cours de l'automne précédent : restrictions qui sont restées en place jusqu'en mars 2021. Une part plus élevée d'entreprises (toutes tailles confondues) a indiqué avoir dû fermer ou avoir subi des baisses de revenus au cours du premier trimestre 2021.

Les entreprises et les ménages ont réagi de différentes façons face aux perturbations causées par la pandémie. Avec le temps, les entreprises ont su adapter leur modèle commercial afin de réduire les contacts physiques avec les clients. Les microentreprises ont davantage eu recours aux communications téléphoniques, alors que les petites et moyennes entreprises ont progressivement utilisé le téléphone, mais également le Web, les applications et les réseaux sociaux pour communiquer avec leurs clients. Les ménages ont dû faire face à une augmentation de l'insécurité alimentaire à cause de la hausse des prix et de la baisse des revenus. Ils ont tout d'abord pu faire face en ayant recours à leurs économies, puis ont progressivement dû faire de plus en plus appel à

¹ Voir la section Données et l'Annexe 1 pour obtenir plus d'informations sur l'échantillonnage et les pondérations qui garantissent que l'échantillon est représentatif pour chaque cycle.

² L'aspect saisonnier se remarque au niveau du taux d'activité et du taux d'emploi (et de la part des emplois dans le secteur de l'agriculture) pour les années 2018 et 2019, bien que ces taux soient essentiellement plus faibles au 3e trimestre (Haut-Commissariat au Plan, 2019a, 2019b, 2019c, 2019d). Nos données ayant été recueillies en juin et en juillet 2021, elles peuvent correspondre à la période à laquelle la demande pour les travailleurs agricoles est faible.

l'aide de leur famille ou de leurs amis au Maroc et à l'étranger, voire dans certains cas, ont dû vendre certains biens.

L'accès aux programmes d'aide du gouvernement est resté limité à la fois pour les ménages et pour les entreprises. Plus de 90 % des microentreprises et les deux tiers des petites et moyennes entreprises n'ont pu accéder à aucune aide du gouvernement. Parmi celles qui ont pu bénéficier d'une aide, les prêts aux entreprises et les subventions de salaire ont représenté l'aide du gouvernement la plus fréquente. À partir du 2^e trimestre, certaines petites et moyennes entreprises ont commencé à bénéficier de réductions ou de reports de paiement des taxes et de reports des contributions à l'assurance sociale. La part des ménages qui bénéficiaient d'une aide est passée de 25 % à 13 % entre novembre 2020 et juin 2021, mais il semble que ces aides aient été de mieux en mieux ciblées pour bénéficier aux ménages aux revenus les plus bas, et dont l'accès aux aides a également diminué mais moins rapidement que la moyenne.

Bien que les enfants aient été de retour en présentiel à l'école pour l'année scolaire 2020-2021, les femmes avec des enfants en âge d'aller à l'école ou de moins de 6 ans ont été plus durement affectées par la prise en charge des enfants à la maison en avril et en juin 2021. Cela peut avoir contribué au recul du taux d'activité des femmes en juin. Avec le temps, le pourcentage des personnes interrogées qui indiquaient s'inquiéter de contracter la COVID-19 était en baisse, mais le nombre de personnes très inquiètes était en hausse lors du cycle de juin 2021, par rapport au cycle d'avril 2021. De même, la part de personnes indiquant un faible niveau de bien-être subjectif selon l'indice de bien-être (en cinq points) de l'OMS était en forte hausse entre avril et juin 2021, soit à des niveaux parmi les plus élevés observés depuis le début de la pandémie.

2 Contexte national

Le Maroc a adopté des mesures de confinement très strictes en réponse à l'épidémie de COVID-19 par rapport aux autres pays en développement, comme indiqué ci-dessous. Le confinement a pu initialement permettre de limiter la propagation du virus, mais il n'a pas été possible de le maintenir très longtemps à cause de son coût social et économique très élevé. L'assouplissement du confinement a été suivi par une recrudescence majeure de la pandémie en été et l'automne 2020, qui a été finalement contrôlée suite à la mise en place de nouvelles mesures de confinement. Ces mesures, couplées à une campagne de vaccination précoce relativement réussie, ont permis de limiter la propagation du virus jusqu'à l'arrivée du variant Delta qui a entraîné un regain encore plus brutal du nombre de cas et de décès au milieu de l'année 2021, que lors du pic de l'automne précédent.

Le confinement et les autres perturbations causées par la pandémie ont durement touché l'économie du Maroc. Après avoir connu un taux de croissance annuel de 2,5 % en 2019, le PIB du Maroc s'est contracté de 6,3 % en 2020 (Haut-Commissariat au Plan, 2021; Krafft, Assaad, & Marouani, 2021). Les secteurs les plus durement touchés ont été le secteur « Hôtels et restaurants » avec une contraction de près de 91 % au cours du 2^e trimestre 2020 par rapport à la même période l'année précédente, et le secteur « Transports » avec une contraction de 60 % pour la même période (Haut-Commissariat au Plan, 2021). La contraction de l'économie marocaine a été plus forte que la moyenne du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (région MENA) et de l'économie mondiale dans son ensemble (World Bank, 2021). Le Maroc, déjà touché à cause de sa dépendance envers le tourisme, était particulièrement exposé aux chaînes de valeur mondiales, notamment celles du

secteur manufacturier et des exportations vers l'Europe, particulièrement affectées par les graves récessions qu'a connues l'Europe (World Bank, 2021). Les 3e et 4e trimestres 2020 ont connu une faible reprise du PIB, mais la croissance de la plupart des secteurs est restée négative par rapport aux trimestres équivalents de l'année précédente (Haut-Commissariat au Plan, 2021; Krafft, Assaad, & Marouani, 2021).

Le gouvernement du Maroc a adopté une série de politiques d'aides économiques pour atténuer les effets de la crise sur les entreprises et les particuliers. Rapidement au début de la pandémie, le gouvernement a créé un fonds spécial COVID-19 s'élevant à 3 % du PIB (World Bank, 2021) et a mis en place diverses mesures pour alléger la charge pesant sur les entreprises en appliquant un moratoire sur les paiements des taxes, les contributions à l'assurance sociale et les remboursements des versements de prêts (World Bank, 2020a, 2020b, 2021). Le gouvernement a également assoupli les politiques monétaires et les exigences de réserves bancaires et a établi de nouvelles facilités de crédit accordées aux entreprises et a élargi les facilités existantes pour atteindre environ 11 % du PIB (World Bank, 2020a). La population a également reçu des aides économiques, sous forme de prêts à des conditions avantageuses accordés aux travailleurs indépendants avec des délais de grâce d'un an, des suspensions de remboursements des prêts et emprunts immobiliers et des reports de paiements de l'impôt sur le revenu (IMF, 2021).

Les programmes d'aides sociales ont concerné des aides, par le biais du système de sécurité sociale, aux travailleurs du secteur formel ayant subi des pertes de salaire à cause du confinement (Abouzzohour, 2020). Les aides aux travailleurs du secteur informel ont été octroyées aux travailleurs dont le ménage était affilié au RAMED, régime d'assistance médicale subventionné, conçu pour les familles pauvres et vulnérables (IMF, 2021). Pour les ménages non affiliés au programme, une plateforme en ligne a été créée pour permettre leur enregistrement au programme d'aide. Toutefois, la plupart de ces programmes d'aide se sont limités à la période allant d'avril à juin 2020 (IMF, 2021).

2.1 Évolution des cas de COVID-19 et réponse des autorités sanitaires

Le premier cas du nouveau coronavirus au Maroc a été confirmé le 2 mars 2020. Moins de deux semaines plus tard, suite à la déclaration de la pandémie mondiale de COVID-19 par l'OMS, le gouvernement a adopté un ensemble de mesures très strictes pour contenir la propagation du virus (Kasraoui, 2020). Comme indiqué dans le Tableau 1, le gouvernement a fermé toutes les activités d'enseignement, a suspendu tous les vols et trajets en ferry internationaux et a fermé tous les lieux publics tels que les cafés, restaurants, hammams, salles de sport, discothèques et mosquées. Le 20 mars, le pays a déclaré l'état d'urgence médicale : Interdiction de sortir dans les lieux publics pour toute la population et exceptionnellement les personnes dans l'obligation de sortir et devaient présenter une « Attestation de déplacement exceptionnel » signée par les autorités locales pour avoir le droit d'aller au travail, de faire leurs courses alimentaires ou de recevoir des soins. Des permis exceptionnels ont été accordés aux personnes travaillant dans les secteurs essentiels comme les supermarchés, les pharmacies, les banques, les stations-services, les cliniques et les télécommunications. Un couvre-feu a également été instauré entre 18h et 6h. Ceux qui défiaient l'état d'urgence risquaient une condamnation allant d'un à trois mois de prison et une amende allant

de 300 à 1 300 dirhams marocains (MAD).³ En avril 2020, le port du masque est devenu obligatoire dans les lieux publics et sur les lieux de travail. En plus, le gouvernement a étendu ses efforts pour élargir et diversifier les tests de dépistage de la COVID-19 (Kasraoui, 2020).

Tableau 1. Calendrier des fermetures imposées par le gouvernement en réponse à la pandémie de COVID-19

	Mesures de fermeture⁴
Fin mars à avril 2020	Fermeture obligatoire des écoles pour toutes les classes Fermeture obligatoire de tous les lieux de travail non essentiels Annulation obligatoire de tous les événements publics Restrictions sur les regroupements de plus de 10 personnes Fermeture obligatoire des transports publics Confinement à l'exception des déplacements essentiels Restrictions imposées sur les déplacements à l'intérieur du pays Fermeture totale des frontières
Mai à juin 2020	Assouplissement des fermetures obligatoires des lieux de travail pour certains secteurs au début de mois de juin Levée de toutes les restrictions applicables à la fermeture des transports publics au début du mois de juin Levée totale du confinement à la fin du mois de juin
Juillet à septembre 2020	Assouplissement des mesures de fermeture obligatoire des écoles pour certaines catégories d'écoles uniquement à la fin du mois de septembre Rétablissement du confinement avec certaines exceptions au début du mois d'août Assouplissement des restrictions concernant les déplacements internationaux avec fermeture des frontières pour les arrivées en provenance de certaines régions à la mi-septembre
Octobre à décembre 2020	Assouplissement des fermetures d'écoles applicables aux fermetures recommandées ou aux modifications opérationnelles au début du mois d'octobre Rétablissement de la fermeture des lieux de travail pour certains secteurs au début du mois de novembre Rétablissement des restrictions sur les rassemblements de 10 personnes (ou moins) à la fin du mois de décembre Rétablissement des recommandations de fermeture des transports publics à la fin du mois d'octobre Assouplissement des restrictions sur les déplacements à l'intérieur du pays applicables à la recommandation de ne pas se déplacer entre les villes à la fin du mois d'octobre
Janvier à mars 2021	Lancement de la campagne de vaccination à la fin du mois de janvier
Avril à juin 2021	Renforcement des mesures de fermeture obligatoire des écoles pour certaines catégories d'écoles au début du mois de juin Assouplissement des restrictions applicables aux événements publics concernant les fermetures recommandées au début du mois de juin Assouplissement des restrictions sur les rassemblements pour permettre les rassemblements comptant moins de 1 000 personnes au début du mois de juin Restrictions concernant les transports publics avec fermeture obligatoire début juin

³ Le taux de change moyen en avril 2020 était de 10 MAD contre 1 USD.

⁴ Les politiques restent inchangées entre les périodes sauf mention contraire.

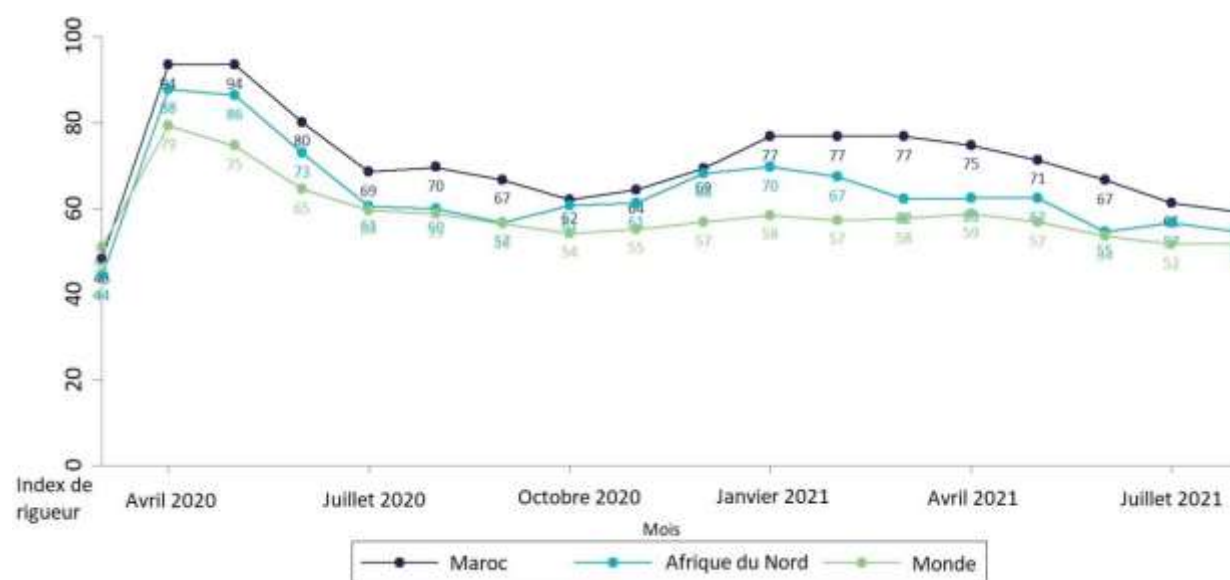
Mesures de fermeture⁴

Assouplissement des mesures d'interdiction des arrivées en provenance de certaines régions applicables aux régions à risque élevé à la fin du mois de juin

Source : adaptation de Hale, Angrist, Goldszmidt, et al., (2021)

Comme l'indique le Graphique 1, au début du mois d'avril 2020, l'index de rigueur du Maroc était de 93,5 % sur un maximum de 100, plaçant ainsi le Maroc bien au-dessus de la moyenne des pays d'Afrique du Nord située entre 86 et 88, et de la moyenne mondiale établie entre 75 et 79 au cours de la même période.⁵ Le Maroc a maintenu ce même niveau de rigueur jusqu'à début juin 2020. Il place le Maroc dans le 90^e centile de l'ensemble des pays du monde pour la période allant de mi-mars à la fin mai 2020.⁶

Graphique 1. Évolution de l'index de rigueur applicable aux mesures de fermeture au Maroc, en Afrique du Nord et dans le monde, de mars 2020 à août 2021



Source : Calculs des auteurs, basés sur les données de Hale, Angrist, Goldszmidt, et al. (2021).

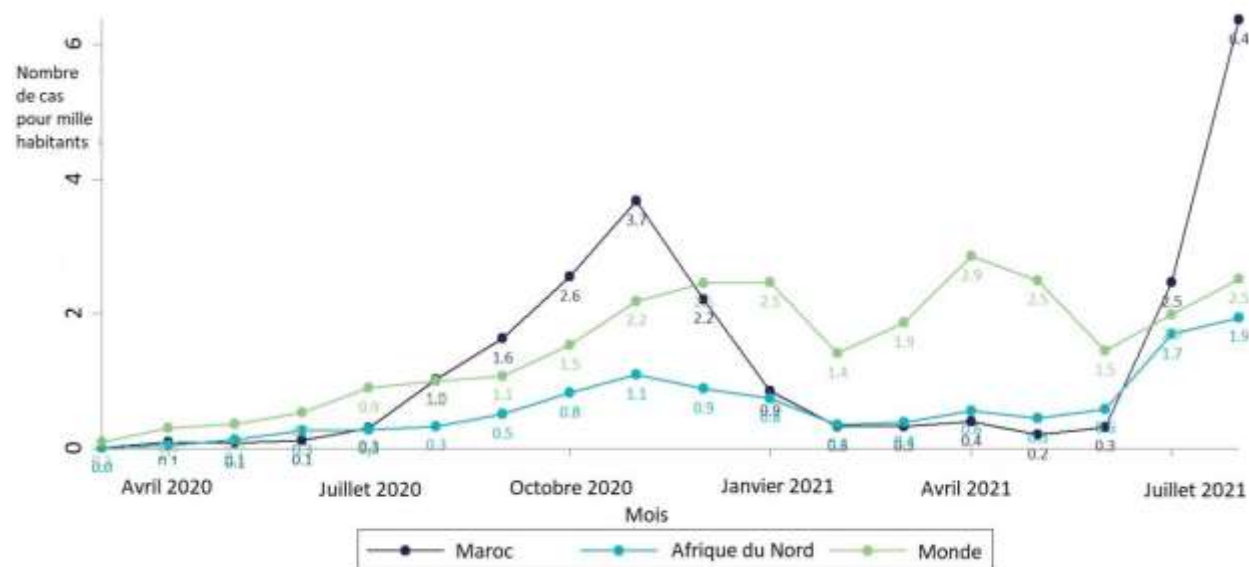
La technologie a joué un rôle central dans la réponse des autorités de santé publique du Maroc. La Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) a lancé une application mobile permettant aux policiers de suivre les mouvements de citoyens et résidents marocains de la population afin de s'assurer du bon respect des mesures de l'État d'urgence (Kasraoui, 2020). Par ailleurs, le Ministère de la Santé a lancé une application de traçage de la COVID-19 nommée « Wiqaytna » permettant aux unités de soins d'effectuer le traçage des contacts des patients atteints de COVID-19 au cours des 3 semaines précédentes le test positif et de les notifier (Kasraoui, 2020).

⁵ L'index de rigueur permet de mesurer la dureté des politiques de confinement et est développé par le projet de suivi des réponses des gouvernements face à la COVID-19 de la Blavatnik School of Government de l'Université d'Oxford. Voir Hale, Angrist, Goldszmidt, et al., (2021).

⁶ Calculs des auteurs, basés sur les données de Hale, Angrist, Goldszmidt, et al., (2021).

Le virus a été relativement bien contenu au début de la pandémie. Le nombre de nouveaux cas de COVID-19 par mois était de 0,1 cas par 1 000 habitants en avril 2020, ce qui était bien en deçà de la moyenne mondiale établie à 0,3 cas par 1 000 habitants, et est resté à 0,1 cas par 1 000 habitants en mai 2020 alors que le nombre de cas était en hausse à l'échelle mondiale (Graphique 2). Le gouvernement a assoupli les mesures de confinement en juin 2020, en commençant par les régions à l'incidence de cas la plus faible dès le 11 juin, avec la levée des restrictions sur les lieux de travail et sur la fermeture des transports publics au début du mois de juin et la levée du confinement au niveau national le 24 juin 2020 (World Bank, 2020 and Table 1). La période entre juillet et septembre 2020 a connu un assouplissement des mesures strictes de fermeture de toutes les écoles et de certaines restrictions applicables aux déplacements internationaux, mais avec un rétablissement du confinement avec des exceptions. Cela a entraîné une légère baisse de l'index de rigueur avec une moyenne de 67 à la fin septembre 2020, qui place le Maroc à nouveau légèrement au-dessus des moyennes régionale et mondiale, qui se situaient toutes les deux à environ 57.

Graphique 2. Nombre de nouveau cas de COVID-19, par 1 000 habitants et par mois au Maroc, en Afrique du Nord et dans le monde, de mars 2020 à août 2021



Source : Calculs des auteurs, basés sur les données de Ritchie et al. (2021).

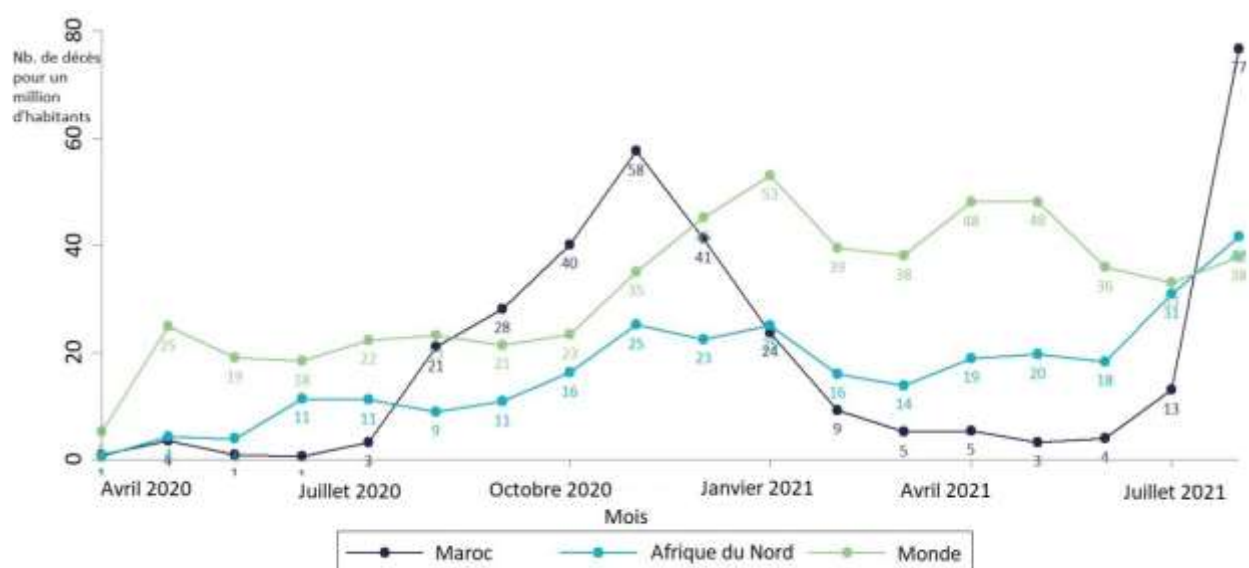
Malheureusement, l'assouplissement des mesures de restriction s'est accompagné d'une résurgence de la pandémie. Le nombre de nouveaux cas mensuels est passé de 1,1 cas par 1 000 habitants à 3,7 cas par 1 000 habitants entre juin et novembre 2020 (Graphique 2). Cette résurgence de cas a entraîné une résurgence de décès liés à la COVID-19 qui sont passés de 1 décès par million d'habitants à 58 décès par million d'habitants entre juin et novembre 2020 (Graphique 3). Cette résurgence de cas et de décès place le Maroc bien au-dessus de ses homologues nord-africains et de la moyenne mondiale pour ce qui est de la gravité de la pandémie pour la fin de l'été et à l'automne 2020.

Bien que la réapparition de cas ait conduit le gouvernement à réimposer des mesures de distanciation, telles que les restrictions sur les déplacements à l'intérieur du pays, un confinement partiel et des couvre-feux nocturnes dans les régions ayant l'incidence la plus élevée, ces

restrictions se sont principalement limitées aux régions ayant le nombre de cas le plus élevé (World Bank, 2020c). La période s'écoulant d'octobre à décembre 2020 a vu un mélange de mesures d'assouplissement et de durcissement, notamment l'assouplissement de la fermeture des écoles lors de la rentrée scolaire en octobre et l'assouplissement des restrictions applicables aux mouvements à l'intérieur du pays, assorties d'un durcissement des mesures de fermeture des lieux de travail dans certains secteurs et la fermeture recommandée de certains transports publics (Tableau 1). Le résultat net s'est traduit par une hausse de l'index de rigueur qui est passé d'un minimum de 62 en octobre 2020 à un maximum de 77 en janvier 2021 (Graphique 1).

Le nouvel ensemble de restrictions semble avoir aidé à endiguer la propagation du virus et le nombre de cas par mois a chuté, passant de 3,7 cas par 1 000 habitants au pic de l'épidémie en novembre 2020 à 0,3 cas par mille habitants au plus bas de l'épidémie en février 2021 (Graphique 2). Ces faibles niveaux de contamination ont été maintenus avec succès jusqu'à la nouvelle augmentation en juillet et août 2021. Les nouvelles mesures de restriction adoptées en novembre et décembre 2020 sont restées en place jusqu'au premier trimestre 2021, contribuant à l'index de rigueur relativement élevé de 77 tout au long de cette période (Graphique 1).

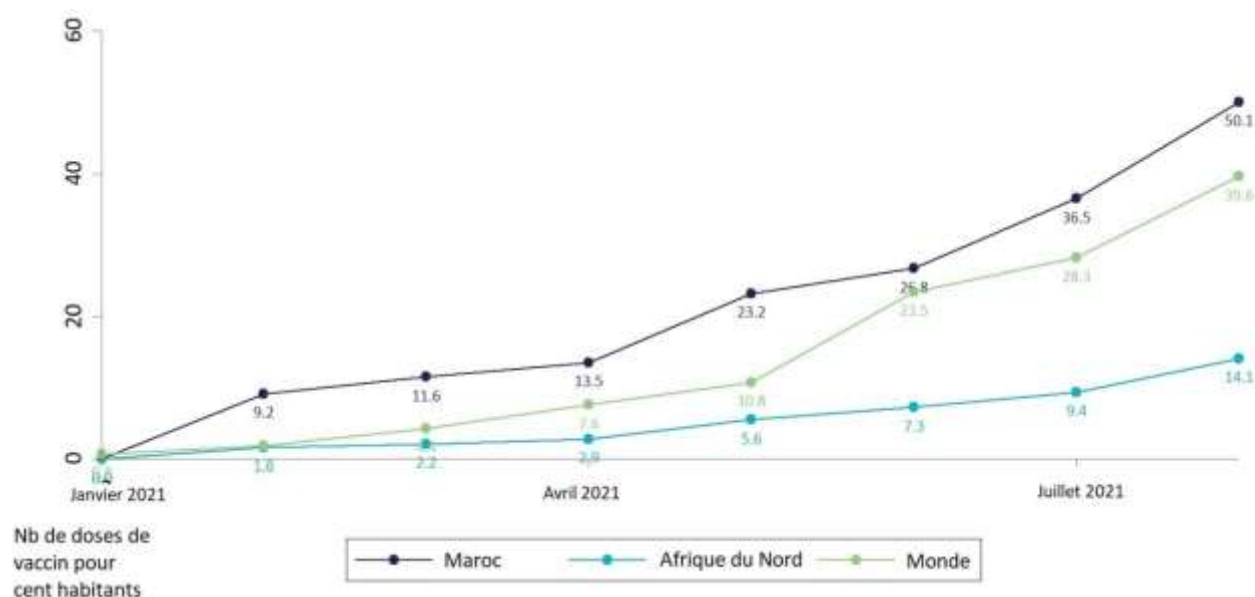
Graphique 3. Nouveaux décès dus à la COVID-19 par million d'habitants et par mois au Maroc, en Afrique du Nord et dans le monde, entre mars et août 2020



Source : Calculs des auteurs, basés sur les données de Ritchie et al. (2021).

Après l'annonce des résultats des essais cliniques de l'équipe Pfizer-BioNTech en novembre 2020, le Roi Mohammed VI a instauré un plan de vaccination à l'échelle du pays, misant ainsi sur la capacité du pays à obtenir un accès précoce aux doses de vaccin par le biais de sa participation aux essais cliniques (Middle East Business Intelligence, 2021). En effet, comme l'indique le Graphique 4, en mars 2021, le taux de vaccination du Maroc avait fortement augmenté, plaçant le Maroc devant ses homologues nord-africains, mais également à un niveau bien supérieur à la moyenne mondiale. En août 2021, près de 50 % de la population était vaccinée, réussite qui place le pays en tête de l'Afrique du Nord et de l'ensemble de l'Afrique en termes de taux de vaccination (Middle East Business Intelligence, 2021).

Graphique 4. Nombre cumulatif de doses de vaccin administrées pour cent habitants au Maroc, en Afrique du Nord et dans le monde, de janvier 2021 à août 2021



Remarque : les données de l'Algérie ont été exclues de la moyenne de l'Afrique du Nord par manque de données

Source : calculs des auteurs, basés sur les données de Ritchie et al. (2021)

En parallèle de la hausse continue du taux de vaccination, la période allant d'avril à juin 2021 a connu à la fois des renforcements et des assouplissements des mesures de restriction, en penchant vers de plus amples assouplissements. Les mesures de fermeture des écoles ont été légèrement renforcées, ainsi que celles concernant les transports publics, tandis que les mesures de restriction sur les événements et rassemblements publics ont été assouplies, comme celles liées aux interdictions des déplacements internationaux (Tableau 1). L'effet net a été une diminution de l'index de rigueur qui est passé de 77 à 67 entre mars 2021 et juin 2021 (Graphique 1). La tendance vers l'assouplissement des mesures a continué jusqu'en août 2021 en dépit de la résurgence spectaculaire de cas due au variant delta en juillet et en août.

Il est utile de garder à l'esprit que le premier cycle de l'enquête de l'observatoire sur la COVID-19 dans la région MENA analysée ci-dessous a été réalisé entre octobre et décembre 2020, et reflète donc la fin de la période d'assouplissement des restrictions, la résurgence de la pandémie et le début d'une période de durcissement relatif. Le deuxième cycle de l'enquête de l'observatoire sur la COVID-19 dans la région MENA réalisé en janvier et en février 2021 reflète le point fort des nouvelles restrictions qui se sont accompagnées d'une amélioration considérable de l'évolution de la pandémie. Les 3^e et 4^e cycles de l'enquête réalisés en avril et en juin 2021 correspondent à des périodes de stabilité relative, avec des taux de vaccination en hausse, et un assouplissement progressif des mesures de restriction.

2.2 Réponses pour la protection économique et sociale

Au début de la pandémie de COVID-19, le Roi Mohammed VI a ordonné la création du Fonds spécial de gestion et de réponse à la COVID-19. Ce fonds spécial a reçu une contribution de 10 milliards de dirhams marocains MAD (soit 0.9 % du PIB) provenant du gouvernement central ainsi que des contributions volontaires provenant de différents organismes publics et privés (Kasraoui, 2020; World Bank, 2020c). Le 19 juin 2020, le fonds avait atteint la somme de 33 milliards de MAD (soit 3 % du PIB) (Paul-Delvaux, Crépon, Devoto, et al., 2020). Ce niveau de réponse fiscale est semblable à la moyenne observée au sein de la région MENA (soit 2,7 % du PIB) et supérieure à certains pays comme l'Égypte (qui y consacre 1,2 % du PIB), mais correspond à un environnement économique plutôt plus difficile (Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), 2020). Cette réponse est très inférieure à la moyenne mondiale qui se situe à 10,2 % du PIB (Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), 2021).

Ce fonds spécial a pour objectif de moderniser les établissements médicaux et d'aider les entreprises et les ménages affectés par la pandémie (IMF, 2021). Le gouvernement a également créé un Comité de surveillance économique dirigé par le Ministère des Finances nommé Comité de veille économique (CVE) dont l'objectif est d'atténuer les effets de la pandémie sur l'économie (Kasraoui, 2020). Par ailleurs, la Commission des finances et de développement économique de la Chambre des représentants a approuvé un projet de loi qui autorise le gouvernement à dépasser le plafond de la dette extérieure pour l'année fiscale 2020 afin de répondre aux besoins en devises étrangères. Le gouvernement a également su tirer partie des ressources mises à disposition par la Ligne de précaution et de liquidité du FMI (soit environ 3 milliards de dollars (USD)). Ce retrait a pour objectif de maintenir les réserves officielles à un niveau adéquat afin d'atténuer la pression sur la balance des paiements (World Bank, 2020c; IMF, 2021). En outre, le gouvernement a suspendu les droits de douane sur les aliments de base jusqu'au 15 juin 2020 de façon à sécuriser un approvisionnement alimentaire adéquat (Kasraoui, 2020).

Pour soulager la pression sur les entreprises, la Direction générale des impôts (DGI) a accordé aux entreprises marocaines au chiffre d'affaires supérieur à 20 millions de MAD (soit 2 millions de dollars USD) le droit de reporter la déclaration et le paiement des impôts jusqu'en septembre 2020 (Paul-Delvaux, Crépon, Devoto, et al., 2020; World Bank, 2020c). Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 20 millions de MAD ont pu demander le report du paiement des impôts. Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises (PME) et les professionnels licenciés ont pu retarder le remboursement des prêts et le paiement des contrats de crédit-bail jusqu'à la fin juin 2020 sans encourir de pénalités pour retard de paiement (Paul-Delvaux, Crépon, Devoto, et al., 2020; World Bank, 2020c).

Le gouvernement a permis aux entreprises avec moins de 500 employés ayant subi une baisse de plus de 50 % du chiffre d'affaires de reporter à septembre 2021 les paiements des contributions sociales à payer entre mars et juin 2020 (Paul-Delvaux, Crépon, Devoto, et al., 2020). En parallèle, le gouvernement a fait le nécessaire pour que les travailleurs puissent toujours bénéficier des services sociaux associés à ces paiements. Le coût de cette mesure est estimé à 4,4 milliards de MAD (soit 0,4 % du PIB). Le gouvernement a également accordé des exemptions d'impôts aux employeurs qui indemnisaient leurs employés pour leur perte de revenus dans la limite de 50 % de leur salaire d'origine (Paul-Delvaux, Crépon, Devoto, et al., 2020).

Sur le plan monétaire, la Banque centrale a abaissé son taux directeur de 75 points de base à 1,5 % depuis mars 2020 et élargi la marge de fluctuation du Dirham de +/- 5 % (anciennement de +/- 2,5 %) (World Bank, 2020c; IMF, 2021). Pour répondre à la demande croissante en liquidités nécessaires pour soutenir et stimuler le crédit, la Banque centrale a élargi l'éventail de garanties acceptées pour les mises en pension et les garanties de crédit de façon à inclure les instruments de la dette privée et publique, a augmenté et allongé le terme des opérations de refinancement pour soutenir le crédit accordé aux PME et a échangé des devises étrangères avec les banques du pays. En outre, la Banque centrale a permis aux banques de réduire leur ratio de couverture de liquidités sous la barre des 100 %, a baissé les réserves obligatoires de 2 % à 0 % et a diminué le coussin de conservation de fonds propres de 0,5 point de pourcentage (World Bank, 2020c; IMF, 2021).

Le gouvernement a également permis l'accès au crédit grâce à différents programmes de prêts garantis par la Caisse centrale de garantie (CCG) ⁷. Dès mars 2020, le gouvernement a lancé le programme Damane Oxygène pour soutenir les entreprises en finançant les besoins en fonds de roulement non reportables (salaires, loyers, etc.). Le programme a accordé des prêts aux entreprises à des taux d'intérêt subventionnés avec une garantie de 80 % à 95 % selon la taille de l'entreprise. Les prêts devaient être remboursés pour décembre 2020. Près de 50 000 entreprises ont bénéficié de ce programme, dont le montant à rembourser correspondait à 1,6 % du PIB (Paul-Delvaux, Crépon, Devoto, et al., 2020; IMF, 2021).

En mai 2020, le gouvernement a lancé deux nouveaux programmes de garanties, le programme Damane relance très petites entreprises (TPE) pour les microentreprises au chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de MAD et le programme Damane relance pour toutes les autres entreprises. Ces nouveaux prêts bénéficient également d'une garantie souveraine de 80 à 95 % en fonction de la taille de l'entreprise et sont conçus pour financer les besoins en fonds en roulement (IMF, 2021). Par ailleurs, leur maturité est de 7 ans avec un délai de grâce de 2 ans. À la mi-avril 2021, 25 000 entreprises avaient bénéficié du programme Damane relance avec des prêts correspondant à 3,3 % du PIB. Le gouvernement a également garanti des prêts aux services publics et aux entreprises d'État dans le seul but de garantir le paiement en temps et en heure des fournisseurs du secteur privé (IMF, 2021). Ces programmes avaient pour objectif principal de limiter les retards de paiements, problème structurel de l'économie marocaine qui existait avant la pandémie (World Bank, 2020c).

En août 2020, le Pacte national pour la relance économique et l'emploi est signé entre le gouvernement du Maroc, la Confédération générale des entreprises du Maroc et le Groupement professionnel des banques du Maroc pour établir une sortie de crise de la COVID-19. Ce pacte mobilise 120 milliards de MAD (soit 11 % du PIB) sous forme de garanties de crédit aux entreprises, le reste étant alloué au Fonds d'investissement stratégique récemment créé. Le fonds, créé avec une dotation initiale de 45 millions de MAD, a pour objectif de soutenir les partenariats d'investissement publics-privés dans les infrastructures, dans les secteurs tournés vers l'export, l'agriculture, l'immobilier et le tourisme, tout en soutenant le réseau de PME (Paul-Delvaux, Crépon, Devoto, et al., 2020; IMF, 2021).

Le gouvernement du Maroc a également adopté diverses mesures économiques pour aider les travailleurs. Il a financé des prêts à hauteur de 15 000 MAD aux travailleurs indépendants avec

⁷Institution publique subventionnée par le gouvernement ayant pour mission de soutenir les entreprises du secteur privé à l'aide de garanties de prêts.

une période de remboursement de trois ans et un délai de grâce d'un an (IMF, 2021). D'autres mesures comprennent le report de la déclaration personnelle d'impôts sur le revenu jusqu'à fin juin 2020 et du paiement de ces impôts jusqu'à fin septembre 2020, ainsi que la suspension des remboursements des prêts jusqu'à fin juin 2020. Selon le Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM), les banques avaient reçu 416 demandes de suspension de remboursement de prêts à la fin avril 2020 pour un montant total de 33 milliards de MAD accordés aux entreprises et aux particuliers, avec un taux d'approbation de 95 %. Le gouvernement a également annulé les intérêts capitalisés des emprunts immobiliers et a déclaré un moratoire sur les remboursements des prêts à la consommation jusqu'à la fin du mois de juin 2020, mesures qui ont bénéficié à 400 000 particuliers (Paul-Delvaux, Crépon, Devoto, et al., 2020).

Sur le plan des aides sociales, le gouvernement a mis en place deux programmes d'aide destinés aux travailleurs ayant perdu leur salaire à cause de l'interruption des activités commerciales non essentielles. Les employés formels affiliés à la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) avaient le droit à une allocation mensuelle de 2 000 MAD de la CNSS (Kasraoui, 2020). Au cours de la période allant de mi-mars à la fin juin 2020, environ 780 000 employés ont bénéficié de cette allocation, le coût total du programme s'élevant à 6,3 millions de MAD (soit 0,6% du PIB) (Paul-Delvaux, Crépon, Devoto, et al., 2020). Afin d'inclure les travailleurs informels non affiliés à la CNSS, le gouvernement s'est appuyé sur le registre du RAMED, régime d'assistance médicale subventionné destiné aux pauvres et aux personnes vulnérables. Étant donné qu'une part importante des travailleurs informels ne sont pas affiliés au RAMED, le Ministère de l'Économie a lancé une plateforme en ligne pour permettre aux travailleurs informels non affiliés au RAMED de s'inscrire pour obtenir une aide financière (Kasraoui, 2020). Le programme, nommé Tadamon, accorde une allocation mensuelle de 800 MAD aux ménages de 2 personnes, ou de 1 000 MAD aux ménages de 3 à 4 personnes et de 1 200 MAD aux ménages de plus de 4 personnes. Le programme a bénéficié à 5,5 millions de ménages pour un coût total de 15,3 milliards de MAD (soit 1,3 % du PIB) entre avril et la fin juin 2020) (Mansouri, Rodé, Sevillano, et al., 2020; Paul-Delvaux, Crépon, Devoto, et al., 2020).

Selon une enquête réalisée par le Haut-Commissariat au Plan (HCP – bureau national des statistiques du Maroc) en juin 2020, 22,4 % de la population active (soit 6 millions de personnes) avait bénéficié d'une aide du gouvernement ou de l'employeur (Haut Commissariat au Plan, 2020a). 87 % des travailleurs (soit environ 5,2 millions) ont bénéficié de l'aide Tadamon/RAMED dédiée aux travailleurs informels, 12 % ont bénéficié de l'aide publique accordée aux travailleurs affiliés à la CNSS et 1 % des travailleurs ont bénéficié d'une aide de l'employeur. Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) estime qu'en juin 2020, les aides publiques ont en moyenne compensé 3,5 % de la perte de salaire provoquée par la pandémie. Pour le quintile le plus pauvre, les artisans et les travailleurs qualifiés, le HCP estime que les aides publiques ont compensé la perte de revenus presque en intégralité (Haut Commissariat au Plan, 2020a).

En avril 2020, le HCP estimait que 60 % des ménages dont un membre avait perdu son emploi (ou l'un de ses emplois) étaient incapables de bénéficier d'une aide publique. Parmi ces derniers, 59 % (soit 21 % de tous les ménages marocains) ont confirmé s'être enregistrés auprès du programme d'aide Tadamon/RAMED mais ne pas avoir reçu d'aide (Haut Commissariat au Plan, 2020b). Par ailleurs, on estime que 30 % des travailleurs affiliés à la CNSS dont l'emploi a été interrompu n'étaient pas éligibles à l'aide publique de la CNSS. Cela est dû à l'exclusion de certains secteurs comme le secteur alimentaire et de l'agriculture et à la condition d'une affiliation à la CNSS datant de février 2020. Ainsi, de nombreux travailleurs comme ceux des secteurs de l'agriculture et du

BTP sont habituellement affiliés à la CNSS pour des périodes inférieures à 6 mois à cause du caractère saisonnier de leur emploi et par conséquent, ils n'étaient pas forcément affiliés en février 2020. (International Labour Office, 2021).

2.3 Défis préexistants sur le marché du travail

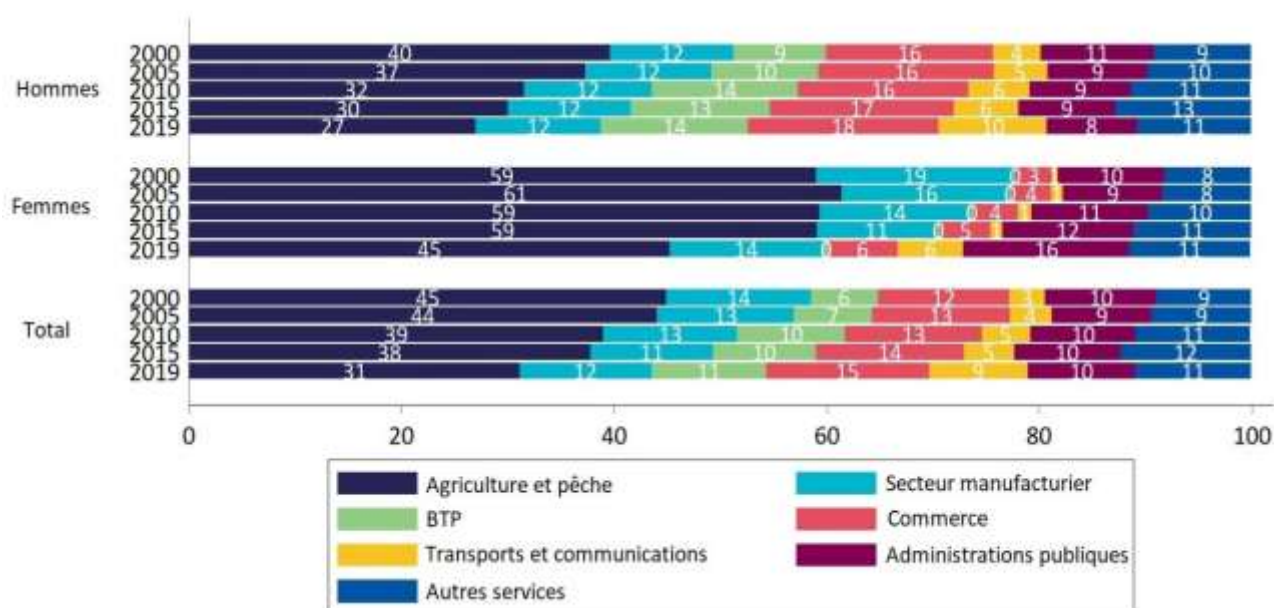
Alors que le Maroc a connu une période de croissance économique assez forte au cours des 20 années qui précèdent la pandémie, cette croissance n'a pas généré assez d'emplois pour intégrer la population croissante en âge de travailler. Cette croissance stable était principalement portée par l'augmentation de la productivité du travail. Les gains en matière de productivité du travail ont principalement concerné certains secteurs, plutôt que les réaffectations entre les secteurs. Ainsi, la réaffectation d'intrants des secteurs moins productifs vers les secteurs plus productifs, qui est primordiale pour générer de meilleurs emplois et en plus grand nombre a été lente (Lopez-Acevedo, Betcherman, Khellaf, & Molini, 2021).

Le changement structurel de l'emploi a également été plus lent que dans d'autres pays à revenu intermédiaire. Comme l'indique le Graphique 5, la part des emplois dans l'agriculture a chuté entre les années 2000 et 2019 et est passée de 45 % à 31 %, par rapport à une moyenne de 37 % pour les pays développés.⁸ L'agriculture reste un secteur dominant chez les femmes, avec près de 60 % des emplois détenus par les femmes jusqu'en 2015. Cette répartition semble avoir subi de profondes modifications, tout particulièrement ces dernières années où la part de l'agriculture ne représentait plus que 45 % des emplois des femmes en 2019, la différence étant principalement attribuée à l'augmentation de la part des emplois occupés par les secteurs des transports et des communications et des administrations publiques.

De même, l'augmentation de la part des emplois dans l'industrie au Maroc (c'est-à-dire la somme du secteur manufacturier et du BTP dans le Graphique 5) a été plus lente que la moyenne des pays à revenu intermédiaire et est passée de 20 % à 23 % au cours de la même période, soit un changement de 16 % comparé à 19 % pour la moyenne des pays à revenu intermédiaire. Ainsi, la croissance a été principalement tirée par la hausse conséquente de la part du BTP, qui est passée de 6 % à 11 %, et par la baisse de la part du secteur manufacturier qui est passée de 14 % à 12 %, ce qui témoigne de la désindustrialisation précoce également observée dans d'autres pays d'Afrique du Nord (ILO & ERF, 2021). Enfin, la part des emplois dans le secteur des services (c'est-à-dire la somme des secteurs du commerce, des transports et des communications, des administrations publiques et des autres services illustrée dans le Graphique 5) au Maroc a également augmenté plus lentement que la moyenne des pays à revenu intermédiaire, passant de 34 % à 45 %, soit une augmentation relative de 32 %, par rapport à 41 % en moyenne dans les pays à revenu intermédiaire. À nouveau, cette hausse reflète une hausse conséquente de la part du secteur des transports et des communications, qui a triplé au cours des années 2000 à 2019, et de la part du secteur du commerce, tandis que la part des administrations publiques et autres services est restée relativement stable.

⁸ Les chiffres des pays à revenu intermédiaire se basent sur les estimations modélisées de l'OIT publiées au sein des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale (World Bank, 2016).

Graphique 5. Répartition des emplois, en fonction de l'activité économique et du sexe (population âgée de 15 à 64 ans) entre 2000 et 2019 (en pourcentage)



Source : Enquête nationale sur l'emploi (correspondance avec le Haut-Commissariat au Plan)

En plus du taux de changement structurel assez faible, le Maroc a également connu une baisse du taux d'activité. Selon les estimations nationales, le taux d'activité général de la population âgée de 15 à 64 ans a baissé et est passé de 55 % à 48 % entre 2000 et 2019. Le taux d'activité des hommes a baissé et est passé de 82 % à 76 %, tandis que celui des femmes a chuté et est passé de 30 % à 23 % au cours de cette même période.⁹ Le ratio emploi/population a également subi une baisse constante entre 2000 et 2019, les femmes étant encore plus touchées que les hommes. Dans l'ensemble, le ratio emploi/population de la population âgée de 15 à 64 ans est passé de 48 % à 44 % entre 2000 et 2019, celui des hommes est passé de 71 % à 67 % et celui des femmes est passé de 26 % à 20 % au cours de la même période. Le taux d'activité et le taux d'emploi étant tous deux en baisse, le taux de chômage a également baissé et est passé de 15 % à 11 % entre 2000 et 2005, avant de rester relativement stable jusqu'en 2019. En réalité, le taux de chômage des hommes a baissé et est passé de 10 % à 8 % entre 2015 et 2019, tandis que le taux de chômage des femmes a augmenté et est passé de 11 % à 14 % au cours de la même période, ce qui explique la stabilité apparente du taux de chômage général.

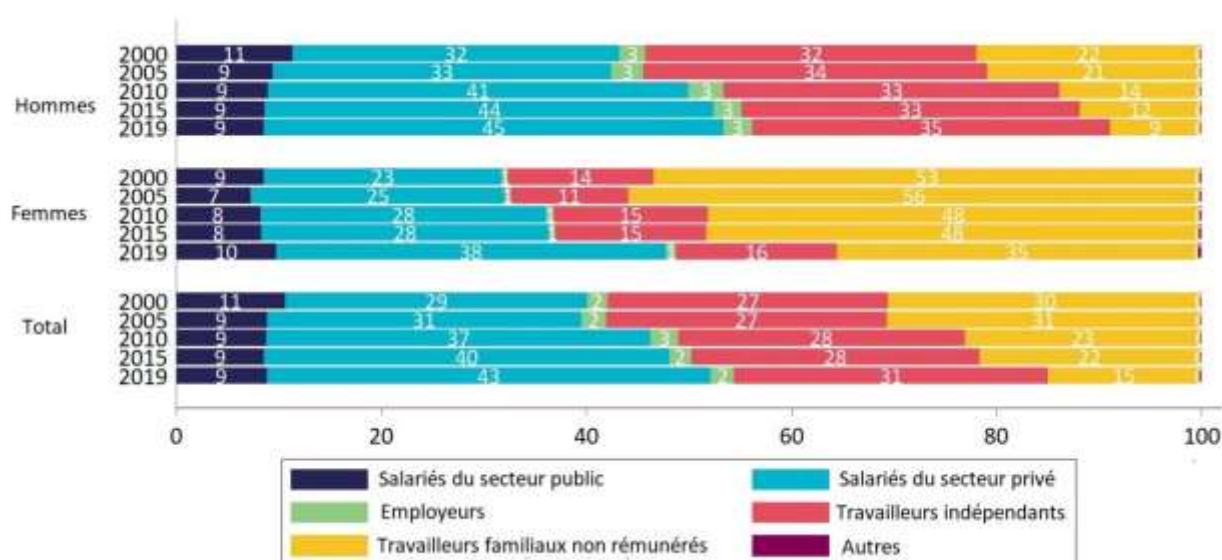
La baisse du taux d'activité et l'augmentation du taux de chômage chez les femmes suggèrent que les femmes, qui représentent la plus grande part de la population inactive, connaissent de nombreuses difficultés pour entrer sur le marché du travail. La baisse du taux d'activité des femmes peut indiquer un certain découragement chez les femmes, notamment les plus jeunes, qui arrêtent de chercher du travail et sont de plus en plus comptabilisées comme inactives. Les chômeurs, quant

⁹ Ces estimations proviennent des données de l'Enquête nationale sur l'emploi au Maroc reçues par communication privée avec le HCP.

à eux, sont principalement jeunes, ont un niveau d'éducation élevé et vivent en zone urbaine. En 2019, 36 % des chômeurs étaient de jeunes hommes, au niveau d'éducation élevé et qui vivaient en zone urbaine. Avec leurs homologues féminines, ils représentent 60% des chômeurs (Lopez-Acevedo, Betcherman, Khellaf, & Molini, 2021).

La structure de l'emploi au Maroc est fortement marquée par les emplois non salariés, qui reflètent la prédominance des entreprises ou exploitations agricoles familiales. Comme l'indique le Graphique 6, en 2000, 59 % des emplois étaient des emplois non salariés. Cette part a baissé pour atteindre 52 % en 2019, ce qui reflète principalement la baisse de la part des travailleurs familiaux non rémunérés. La part des emplois dans le secteur public est bien moindre au Maroc que dans les autres pays d'Afrique du Nord et représentait 9 % de l'ensemble des emplois en 2015, contre 40 % en Algérie, 24 % en Égypte et 23 % en Tunisie pour la même année (ILO & ERF, 2021). La part des emplois dans le secteur public est restée relativement stable, alors que la part des emplois salariés dans le secteur privé (formel et informel) a considérablement augmenté et est passée de 29 % à 43 % entre 2000 et 2019. Cette évolution reflète principalement le développement des emplois salariés du secteur privé chez les hommes entre 2010 et 2015 et la hausse conséquente chez les femmes entre 2015 et 2019. Cette période correspond précisément à la baisse du poids du secteur de l'agriculture dans les emplois des femmes.

Graphique 6. Statut d'emploi, en fonction de l'année et du sexe (population âgée de 15 à 64 ans) entre 2000 et 2019 (en pourcentage)



Source : Enquête nationale sur l'emploi (correspondance avec le Haut-Commissariat au Plan)

3 Données

Cette étude se base sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 dans la région MENA, une série d'enquêtes téléphoniques ciblant les particuliers âgés de 18 à 64 ans qui possèdent un téléphone portable. L'Observatoire sur la COVID-19 dans la région MENA comprend également une enquête sur les entreprises avec des effectifs de 6 à 199 employés avant le début de la pandémie (soit en février 2020). Consultez les annexes pour obtenir plus d'informations sur la

couverture téléphonique au Maroc, l'échantillonnage, les taux de réponse, l'attrition et la pondération. Toutes les analyses présentées dans cette étude intègrent la pondération de l'échantillon. Les données sont publiques et mises à disposition par le Forum de Recherche Economique sur le site www.erfdataportal.com (OAMDI, 2021a, 2021b).

Les analyses descriptives de cette étude s'appuient à la fois sur les données rétrospectives (demandes sur des caractéristiques spécifiques avant la pandémie en février 2020 ou 2019) et les données actuelles (demandes sur le statut actuel ou récent, comme le travail au cours de 7 derniers jours avant l'enquête). Les questions portaient également sur des comparaisons entre le statut actuel et celui d'avant la pandémie (par exemple, l'évolution des revenus dans le temps). L'enquête sur les ménages de l'Observatoire sur la COVID-19 dans la région MENA comprend des modules spécifiques destinés aux travailleurs salariés, aux agriculteurs, aux entreprises familiales hors exploitations agricoles et aux femmes, ainsi que des questions posées à toutes les personnes interrogées sur leur profil ou celui de leur ménage. Le module destiné aux entreprises familiales permet de fournir des données sur les microentreprises avec 1 à 5 personnes, qui sont comparées dans cette étude aux données de l'enquête sur les entreprises.

Les dates de l'enquête de l'Observatoire sur la COVID-19 dans la région MENA sont les suivantes :

- Ménages – cycle de novembre 2020 : du 15 octobre au 23 décembre 2020
- Ménages – cycle de février 2021 : du 18 janvier au 27 février 2021
- Ménages – cycle d'avril 2021 : du 11 mars au 24 avril 2021
- Ménages – cycle de juin 2021 : du 24 mai au 28 juillet 2021
- Entreprises – cycle du 1er trimestre 2021 : du 5 février au 4 mars 2021
- Entreprises – cycle du 2e trimestre 2021 : du 26 mai au 16 juillet 2021

4 Résultats

Nous organisons les résultats de manière thématique, en présentant l'évolution générale du marché travail et celle des travailleurs salariés, puis nous nous intéressons aux expériences des agriculteurs, des micro, petites et moyennes entreprises, aux chocs subis par les ménages et à leur adaptation, à l'enseignement et à la prise en charge des enfants à domicile et enfin aux comportements liés à la santé et au bien-être.

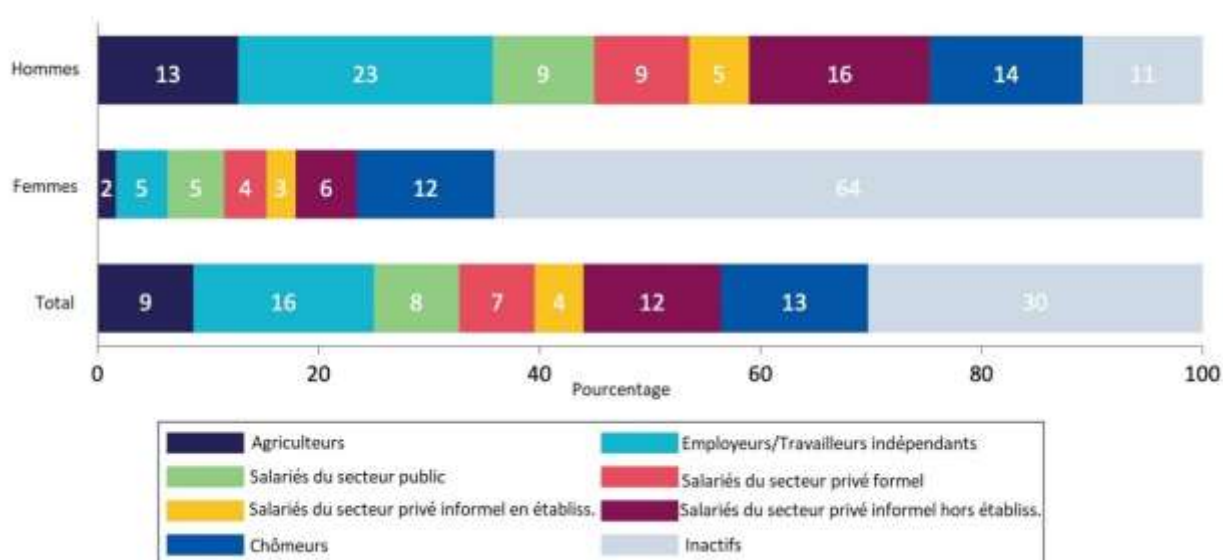
4.1 Tendances sur le marché du travail

Les profils préexistants du marché du travail sont un élément important permettant de comprendre les impacts de la pandémie. Le Graphique 7 illustre les différents statuts sur le marché du travail de la population âgée de 18 à 64 ans et qui possède un téléphone portable en février 2020, soit juste avant la pandémie. Dans l'ensemble, le statut le plus fréquent était Inactif (30 %), suivi de Employeur/Travailleur indépendant (16 %), Chômeur (13 %, qui ne correspond pas au taux de chômage) ou Salarié du secteur privé informel hors établissement (12 %).¹⁰

¹⁰ La part de la population inactive de cet échantillon (30 %) est inférieure à la part de la population âgée de 15 à 64 ans présentée ci-dessus (52 % en 2019), à cause de la nature de l'échantillon sélectionné qui comprend les personnes qui possèdent un téléphone portable. Comme indiqué dans l'Annexe 3, au Maroc, les femmes sont moins susceptibles de posséder un téléphone que les hommes. Il est moins probable que les personnes au niveau

Plus de la moitié des femmes (64 %) étaient inactives et 12 % des femmes étaient au chômage. Les hommes étaient bien plus susceptibles d'avoir un travail : 11 % des hommes étaient inactifs et 14 % étaient au chômage.¹¹ Environ un quart des hommes (23 %) étaient employeurs/travailleurs indépendants, 16 % étaient salariés du secteur privé informel hors établissement, 13 % étaient agriculteurs, 9 % étaient salariés du secteur public formel, et seulement 5 % étaient salariés du secteur privé informel en établissement. La prédominance des travailleurs indépendants, des salariés informels hors établissement et des agriculteurs est un élément important pour comprendre l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail du Maroc.

Graphique 7. Statut sur le marché du travail, en fonction du sexe en février 2020 (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA de novembre 2020

Le Graphique 8 illustre le ratio emploi/population et le taux d'activité au cours de la pandémie de COVID-19. Nous distinguons la définition standard du chômage (et par conséquent de la population active, qui est la somme des personnes employées et des chômeurs), qui exige des demandeurs d'emploi qu'ils recherchent un emploi au cours des 4 mois précédant l'enquête, et la définition large, qui nécessite uniquement qu'ils soient disposés à travailler et disponibles et qu'ils ne travaillent pas (pas même une heure au cours de la semaine précédente).

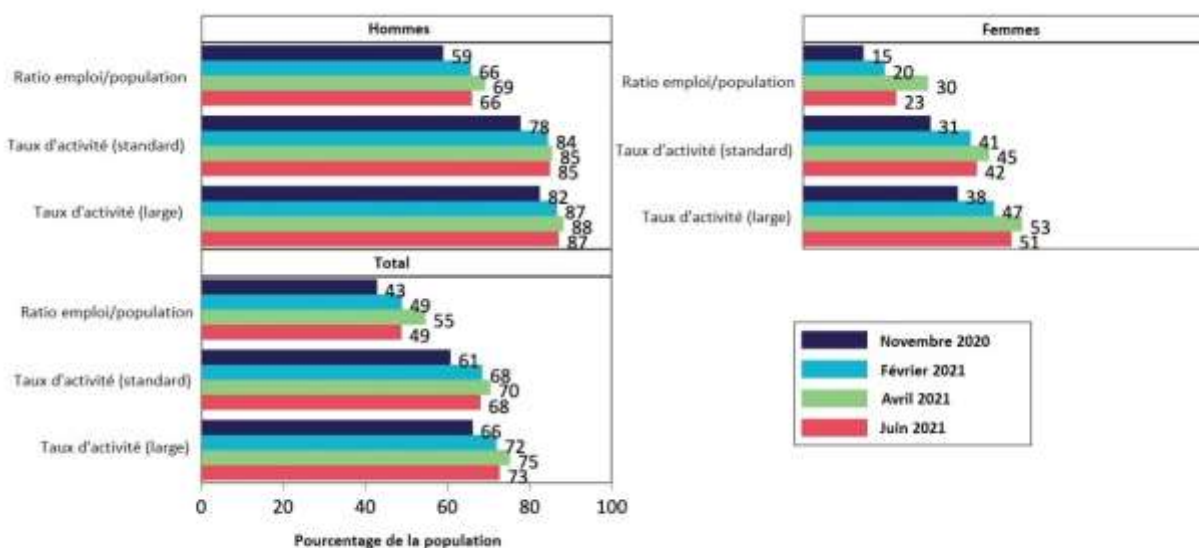
Le taux d'activité et le taux d'emploi ont augmenté entre novembre 2020 et février 2021, puis entre février 2021 et avril 2021, avant de baisser à nouveau en 2021. Par exemple, le taux d'emploi est

d'éducation le plus faible et les personnes les plus âgées (tout particulièrement les femmes) possèdent un téléphone portable que leurs homologues au niveau d'éducation plus élevé ou plus jeunes.

¹¹ Ces chiffres sont à nouveau à comparer à un taux d'inactivité de 77 % chez les femmes et de 24 % chez les hommes âgés de 15 à 64 ans, ce qui explique que les individus de notre échantillon qui possèdent un téléphone portable soient plus susceptibles de faire partie de la population active que l'ensemble de la population.

passé de 43 % à 55 % entre novembre 2020 et avril 2021, avant de baisser pour atteindre 49% en juin 2021 (qui correspond au niveau de février 2021). Le taux d'activité et le taux d'emploi des hommes et des femmes (selon les définitions standard et large) ont suivi la même tendance, même si le taux d'activité et le taux d'emploi des femmes étaient plus faibles, comme c'était déjà le cas avant la pandémie. Par exemple, en juin 2021, 66 % des hommes avaient un emploi contre seulement 23 % des femmes.¹² La baisse de juin 2021, tout particulièrement chez les femmes, peut être due à l'aspect saisonnier de l'activité de l'agriculture, où les femmes sont surreprésentées. En 2018 et en 2019, le taux d'activité et le taux d'emploi avaient tendance à baisser au 3e trimestre, par rapport aux autres trimestres (Haut-Commissariat au Plan, 2019a, 2019b, 2019c, 2019d). D'autres études ont également documenté que les activités saisonnières et cycliques touchent tout particulièrement les femmes en zone rurale au Maroc (Verme, Gadiry Barry, Guennouni, & Taamouti, 2016).

Graphique 8. Taux d'activité (définitions standard et large) et ratio emploi/population, en fonction du sexe et du cycle (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

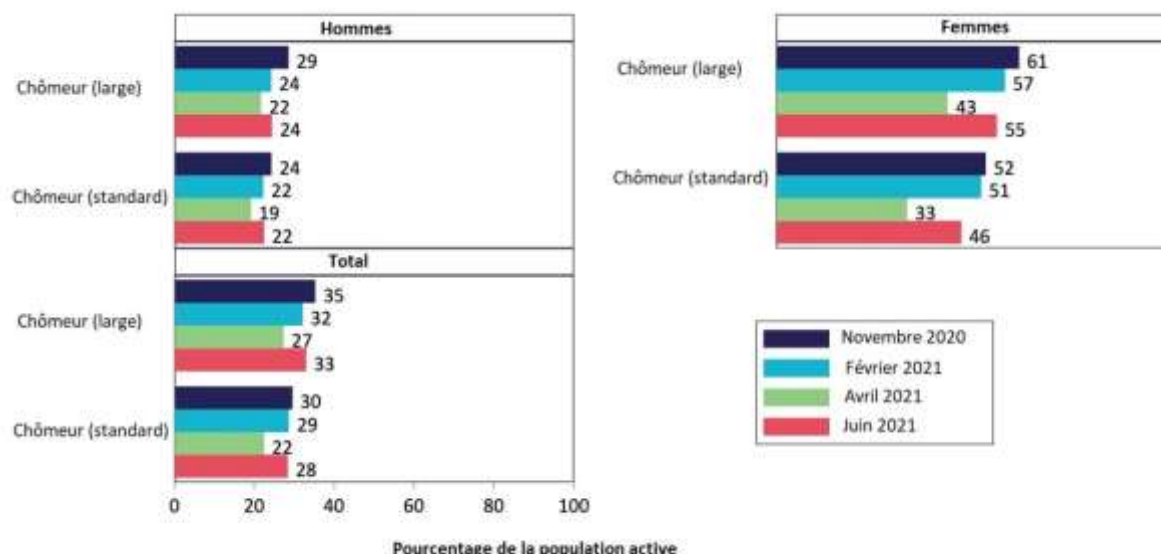
Le taux de chômage au Maroc a baissé entre novembre 2020 et avril 2021, avant de remonter à nouveau en juin 2021, selon le Graphique 9. Bien que le taux de chômage, selon la définition standard, ait augmenté pour atteindre 28 % en juin 2021, il est resté inférieur au taux de chômage selon la définition standard de 30 % en novembre 2020.¹³ Le taux de chômage selon la définition

¹² À nouveau, ces chiffres ne sont pas directement comparables avec les taux d'avant la pandémie fournis dans la section 2.3 à cause de l'aspect sélectif de l'échantillonnage des personnes possédant un téléphone portable, notamment en ce qui concerne les femmes.

¹³ Ces chiffres sont supérieurs aux taux officiels signalés pour l'ensemble de la population. Selon l'Enquête nationale sur l'emploi, le taux de chômage de la population du Maroc âgée de 15 à 64 ans dans son ensemble était de 12 % en 2020, de 11 % chez les hommes et de 17 % chez les femmes (HCP, communication privée). Ainsi, il est plus probable que les personnes constituant l'échantillon de propriétaires d'un téléphone portable, et tout particulièrement

large était de 35 % en novembre 2020 et de 33 % en juin 2021, c'est-à-dire des valeurs constamment situées 5 points de pourcentage au-dessus du taux de chômage selon la définition standard. Comme c'était le cas avant la pandémie, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Par exemple, en novembre 2020, selon la définition standard, le taux de chômage des femmes était de 52 %, contre 24 % chez les hommes.

Graphique 9. Taux de chômage (définitions standard et large) selon le sexe et le cycle (en pourcentage de la population active)



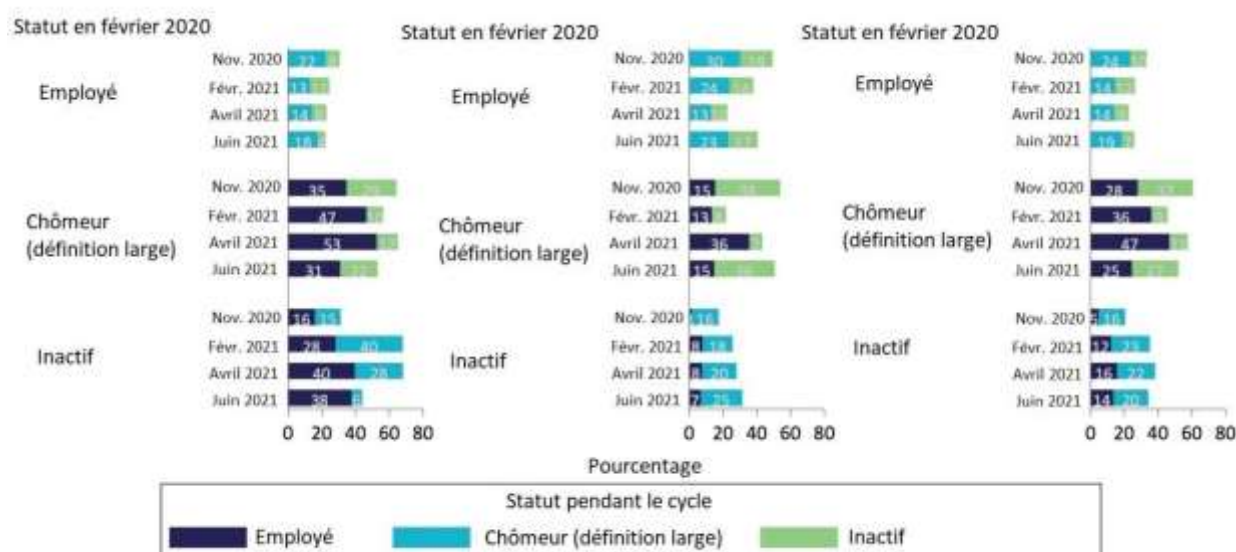
Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

Le Graphique 10 illustre l'évolution du statut sur le marché du travail chez les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les personnes inactives avant l'épidémie de COVID-19, en février 2020. Parmi les personnes qui avaient un emploi en février 2020, un quart d'entre elles étaient au chômage (24 %) en novembre 2020 (selon la définition large) et 10 % étaient inactives. Il était également plus probable que les femmes soient au chômage ou inactives que les hommes. La situation s'est améliorée en février et en avril 2021 (seulement 14 % des personnes qui avaient un emploi en février 2020 étaient au chômage) mais s'est détériorée en juin 2021 (19 % des personnes qui avaient un emploi en février 2020 étaient au chômage). En juin 2021, 36 % des femmes qui étaient au chômage en février 2020 étaient devenues inactives, tandis que 15 % avaient trouvé un emploi. En revanche, en juin 2021, 22 % des hommes qui étaient au chômage en février 2020 étaient devenus inactifs, tandis que 31 % avaient trouvé un emploi. On peut noter la baisse conséquente du taux d'emploi chez les hommes et les femmes qui étaient au chômage en février 2020. Parmi les personnes inactives avant la pandémie, une part croissante avait trouvé un emploi en novembre 2020 (5 %) et en avril 2021 (16 %), avant de retomber à 14 % en juin 2021.

les femmes, soient actives que l'ensemble de la population, mais il est également plus probable qu'elles soient au chômage.

Le plus souvent (et cela est tout particulièrement vrai chez les femmes), les personnes qui étaient inactives en février 2020 étaient au chômage par la suite (entre 16 % et 25 % selon les cycles).

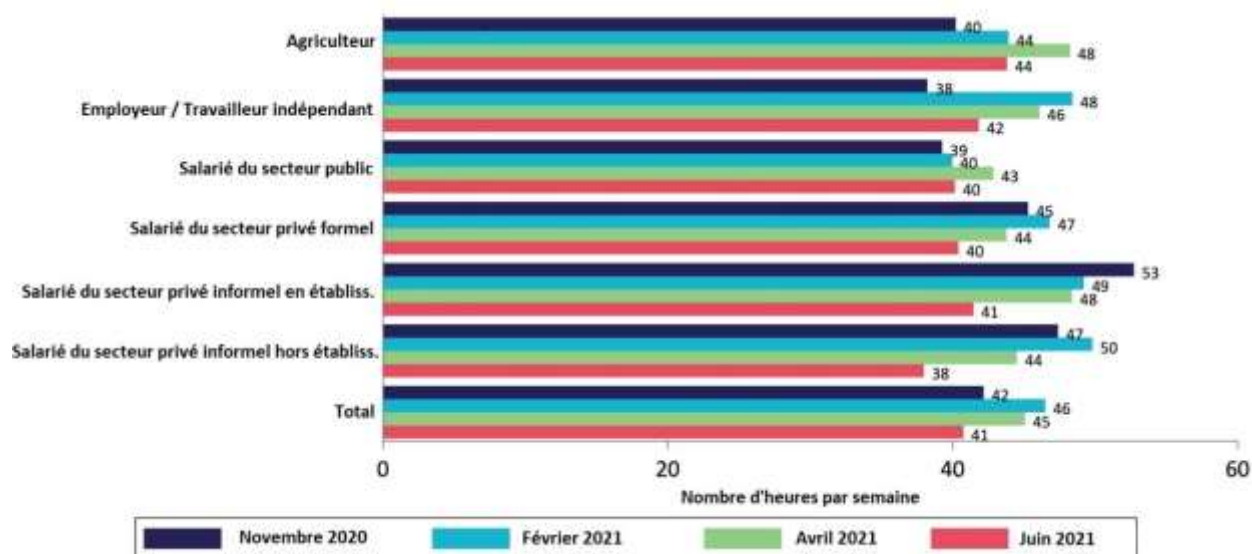
Graphique 10. Évolution du statut sur le marché du travail, en fonction du statut en février 2020, du sexe et du cycle (en pourcentage du statut de février 2020)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

Pour les travailleurs, l'évolution du nombre moyen d'heures de travail a habituellement suivi la tendance générale du marché du travail (Graphique 11). Le nombre moyen d'heures de travail par semaine est passé de 42 en novembre 2020 à 46 heures en février 2021, puis 45 heures en avril 2021, avant de chuter à 41 heures en juin 2021. Bien que la majorité des statuts sur le marché du travail aient suivi la tendance générale, les travailleurs salariés du secteur privé informel en établissement ont eu davantage d'heures de travail vers le début de la pandémie, avec 53 heures par semaine en novembre 2020 et 41 heures en juin 2021. Les travailleurs salariés du secteur informel hors établissement ont également connu une forte baisse de leurs heures de travail qui sont passées de 50 heures à 38 heures par semaine entre février 2021 et juin 2021, baisse qui peut être due à l'aspect saisonnier dans le secteur de l'agriculture.

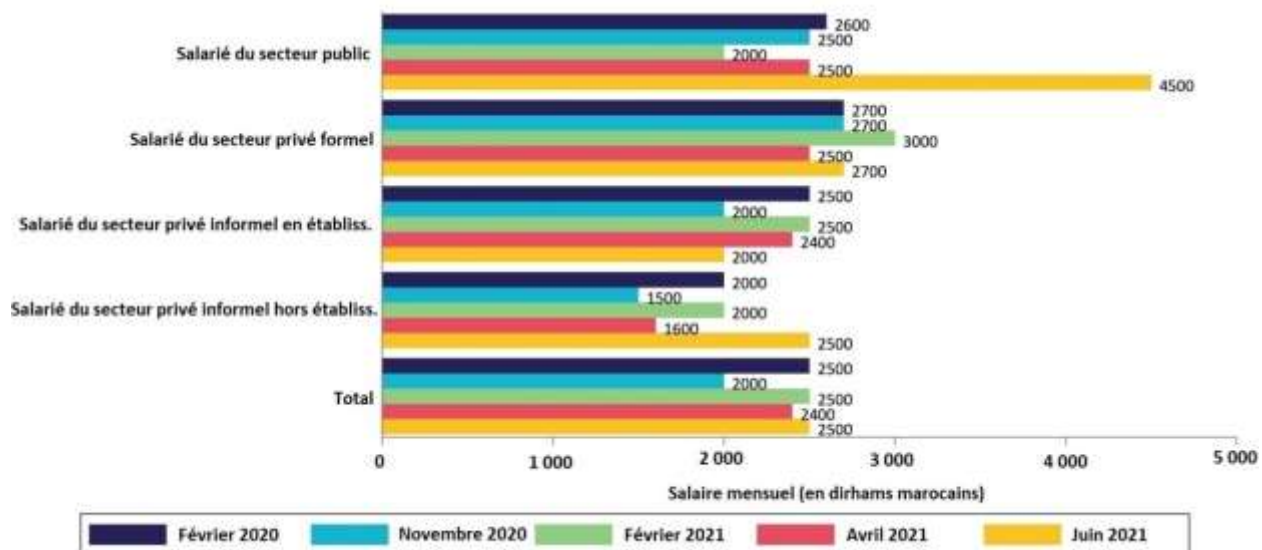
Graphique 11. Nombre moyen d'heures de travail par semaine, en fonction du statut en février 2020 et du cycle



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021
Remarque : les statistiques se basent sur les personnes qui avaient un emploi pendant ce cycle.

Parmi les personnes qui sont restées salariées, les salaires sont à peu près restés stables entre février 2020 et juin 2021, selon le Graphique 12. Le salaire moyen mensuel de l'ensemble des travailleurs était de 2 500 dirhams en février 2020 et en juin 2021. Les salaires étaient inférieurs en novembre 2020, avec une valeur médiane de 2 000 dirhams mensuels. Comme on peut s'y attendre, les salaires des travailleurs du secteur public et du secteur privé formel étaient supérieurs aux salaires des travailleurs informels, les salaires des travailleurs du secteur privé informel hors établissement étant les plus bas pour la plupart des cycles.

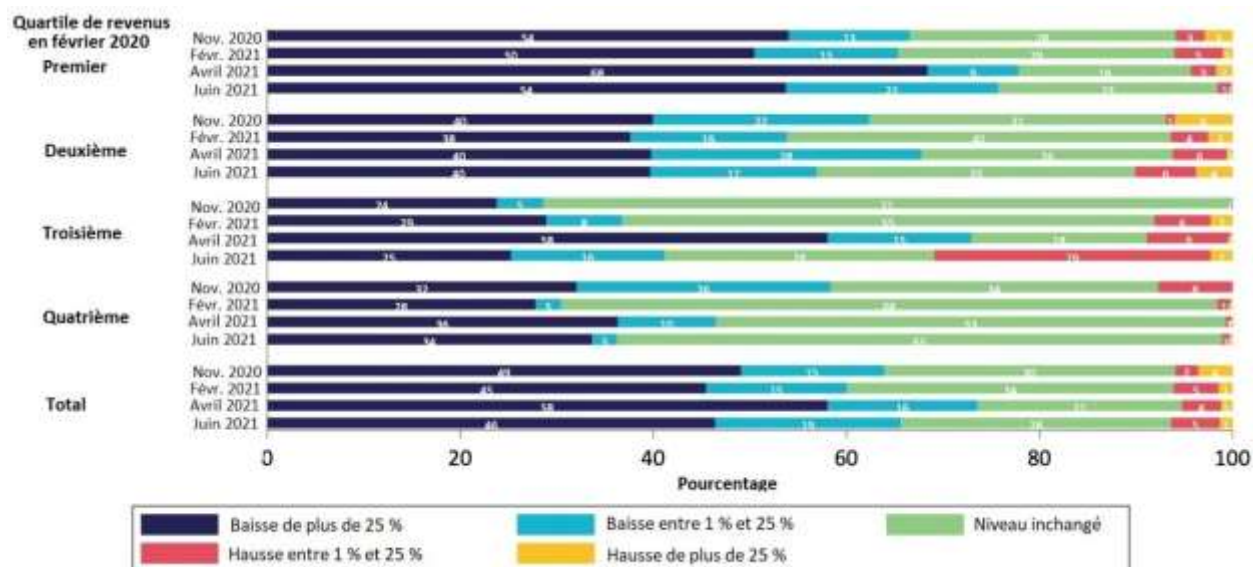
Graphique 12. Salaire mensuel médian, en fonction du statut en février 2020 et du cycle (en dirhams marocains)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021
Remarque : à partir de novembre 2020, les statistiques se basent sur les travailleurs salariés au cours du cycle.

Le Graphique 13 indique qu'il était plus probable que le revenu général des ménages ait baissé par rapport à février 2020, et souvent de plus de 25 %, alors qu'il avait augmenté chez un nombre réduit de ménages et qu'il était resté stable chez environ 1/5 à 1/3 des ménages. Cependant, les ménages, dont les revenus se situaient dans les quartiles les plus élevés avant la pandémie, étaient moins susceptibles de connaître des baisses de revenus. Par exemple, alors qu'en novembre 2020, plus de la moitié (54 %) des ménages du quartile de revenus les plus pauvres (1er quartile) ont connu des baisses de revenus de plus de 25 %, seulement 24 % des ménages appartenant du 3e quartile et 32 % des ménages du 4e quartile ont connu des baisses aussi fortes en novembre 2020. Les pertes de revenus ont également semblé s'installer dans la durée, malgré certaines fluctuations, la situation ne s'est pas inversée pour se rapprocher des niveaux d'avant la pandémie.

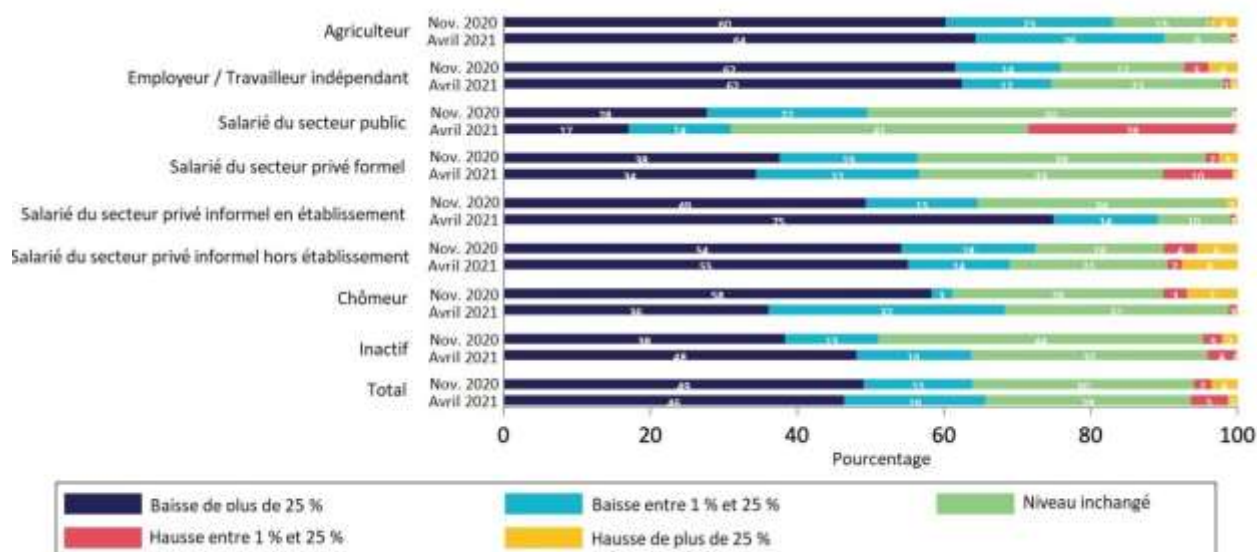
Graphique 13. Évolution des revenus des ménages entre février 2020 et la date du cycle, en fonction du quartile de revenus en février 2020 et du cycle (en pourcentage de ménages)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

Les pertes de revenus ont été fortement liées au statut sur le marché du travail (Graphique 14). Les Marocains salariés du secteur public ont subi les pertes de revenu du ménage les moins importantes (31 % en juin 2021) et les hausses de revenus les plus importantes (28 % en juin 2021). Les Marocains salariés du secteur privé informel travaillant dans un établissement, ont subi les pertes les plus importantes de revenus du ménage. En juin 2021, 75 % des salariés du secteur privé informel travaillant dans un établissement avaient connu une perte de revenus de leur ménage de plus de 25 %. Les travailleurs salariés du secteur informel et les travailleurs indépendants/employeurs ont été tout particulièrement touchés lors de la pandémie, et ont connu les plus fortes pertes de revenus.

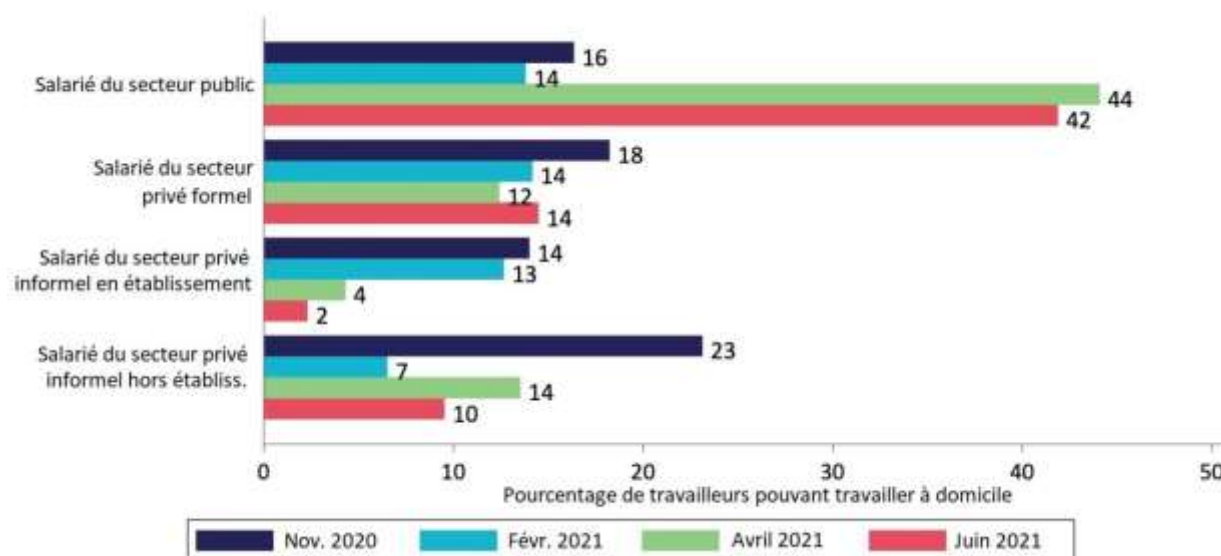
Graphique 14. Évolution des revenus des ménages entre février 2020 et la date du cycle, en fonction du statut sur le marché du travail en février 2020 (en pourcentage de ménages)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020 et de juin 2021

La grande majorité des travailleurs salariés au Maroc n'a pas pu travailler à domicile, selon le Graphique 15. Les salariés du secteur public étaient plus susceptibles de pouvoir travailler à domicile, avec près de la moitié d'entre eux (42 %) indiquant pouvoir travailler à domicile en juin 2021. Les salariés du secteur privé informel travaillant dans un établissement étaient moins susceptibles de pouvoir travailler à domicile, avec seulement 2 % indiquant pouvoir le faire en juin 2021. Ce chiffre était légèrement supérieur chez les salariés du secteur privé formel avec 14 % indiquant pouvoir travailler à domicile en juin 2021 ainsi que chez les salariés du secteur privé informel travaillant hors établissement, avec 10 % indiquant pouvoir travailler à domicile en juin 2021. Parmi les travailleurs qui ne pouvaient pas travailler à domicile, la principale raison était qu'ils n'y étaient pas autorisés ou que cela n'était pas possible (pour plus de 90% des travailleurs sur l'ensemble des cycles).

Graphique 15. Pourcentage de travailleurs salariés pouvant travailler à domicile, en fonction du statut spécifique sur le marché du travail et du cycle

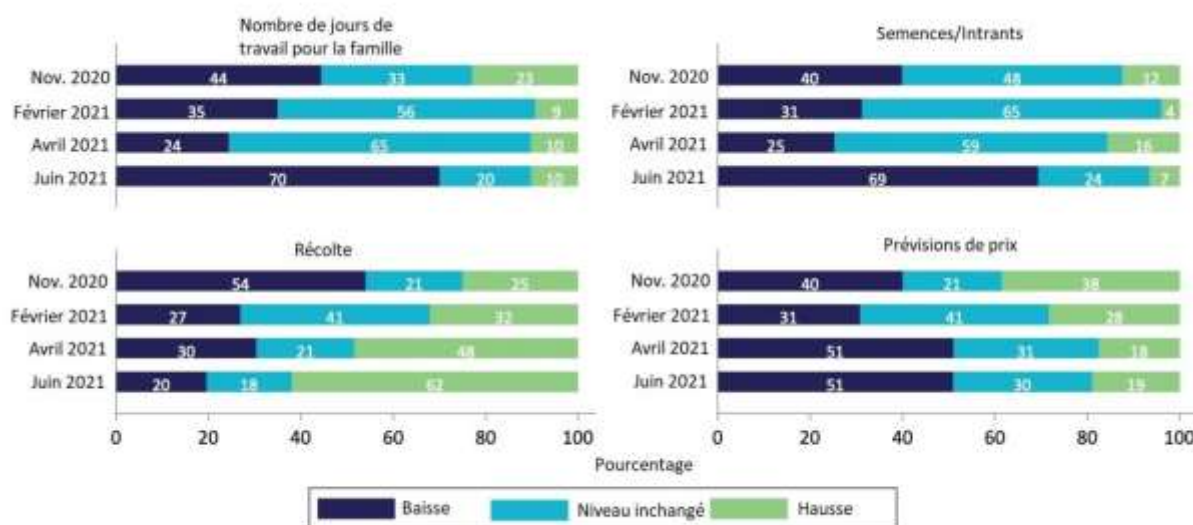


Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021. Remarque : pour les particuliers, on suppose que le type de travail est le même pour les cycles de février 2020 et les cycles suivants.

4.2 Agriculteurs

Comme l'indique le Graphique 14, les agriculteurs ont dû faire face à de fortes baisses de revenus pendant la pandémie et le Graphique 16 illustre comment les agriculteurs se sont adaptés. Bien que la situation des agriculteurs se soit améliorée en ce qui concerne le travail et les intrants entre novembre 2020 et avril 2021, les agriculteurs ont connu simultanément des baisses de travail familial dans les exploitations agricoles (pour 70 % d'entre eux) et de semences et intrants (pour 69 % d'entre eux) pour le cycle de juin 2021 tout en ayant une augmentation des récoltes (pour 62 % d'entre eux, ce qui représente une forte hausse par rapport à la baisse de 54 % enregistrée en novembre 2020). Toutefois, les prévisions de prix de vente ont baissé au fur et à mesure et 51 % des agriculteurs prévoyaient ou devaient pratiquer des tarifs inférieurs pour leur récolte en avril et en juin 2021. Les faibles tarifs de vente (prévus) pour les récoltes ne présagent rien de bon en termes de reprise économique pour les agriculteurs ou pour leur bien-être.

Graphique 16. Expériences des agriculteurs, par rapport à la saison de 2019, en fonction du cycle (en pourcentage)

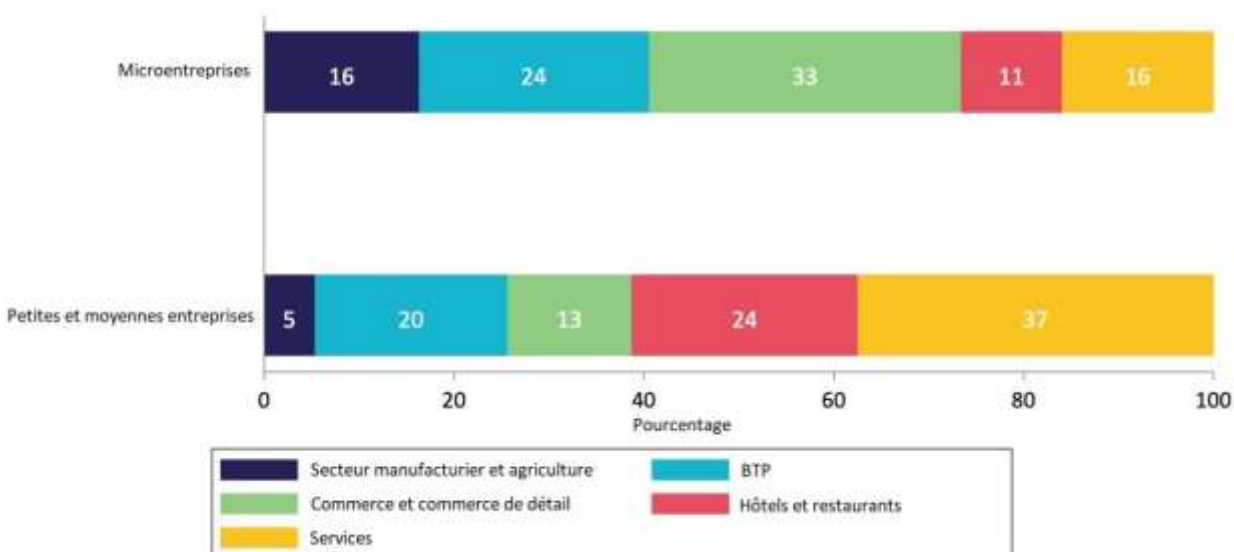


Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021. Remarque : les données correspondent aux individus agriculteurs lors du cycle de référence de février 2020, ou bien aux agriculteurs actuels.

4.3 Micro, petites et moyennes entreprises

Dans cette section, nous nous appuyons sur les données des entreprises familiales de l'enquête sur les ménages (microentreprises avec 1 à 5 travailleurs) et l'enquête sur les petites et moyennes entreprises (6 à 199 travailleurs). Le Graphique 17 illustre la répartition des secteurs d'activité des micro, petites et moyennes entreprises en février 2020. Le secteur d'activité le plus fréquent pour les microentreprises était le commerce et le commerce de détail (33 %, comparé à 13 % pour les petites et moyennes entreprises), suivi du BTP (24 %, comparé à 20 % pour les petites et moyennes entreprises). Le secteur manufacturier et l'agriculture étaient également plus fréquents pour les microentreprises (16 %) que pour les petites et moyennes entreprises (5 %). Le secteur des services était plus fréquent pour les petites et moyennes entreprises (37 % contre 16 % pour les microentreprises), ainsi que le secteur des hôtels, cafés et restaurants (24 % contre 11 % des microentreprises). Il est important de garder à l'esprit cette répartition des entreprises de façon à mieux comprendre l'effet de la pandémie sur les entreprises.

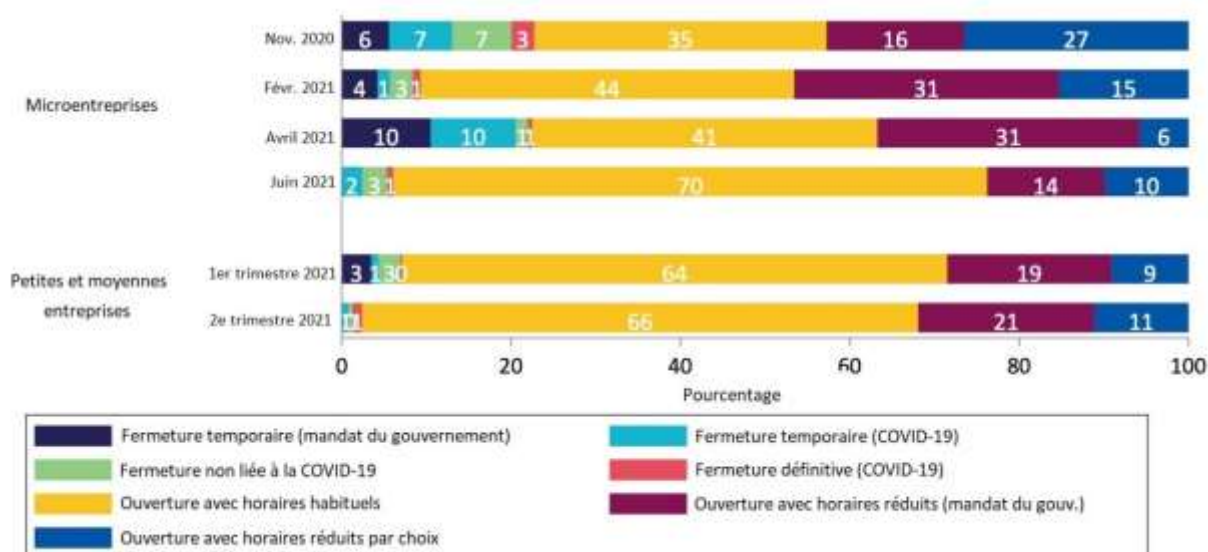
Graphique 17. Secteurs d'activité en février 2020, en fonction de la taille de l'entreprise (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020 et de juin 2021

Le Graphique 18 illustre le statut opérationnel des entreprises. Après avoir dû réduire leurs heures de travail ou fermer, à chaque cycle, les microentreprises ont de plus en plus commencé à ouvrir avec leurs horaires habituels, pour 35 % d'entre elles en novembre 2020 et 70 % en juin 2021. Il était également plus probable que les petites et moyennes entreprises puissent ouvrir avec leurs horaires habituels au 1er trimestre 2021 (pour 64 % d'entre elles) avec seulement une très légère amélioration au 2e trimestre 2021 (66 %). En juin 2021, de nombreuses micro, petites et moyennes entreprises ont eu des horaires d'ouverture réduits à cause des décisions du gouvernement (pour 21 % des petites et moyennes entreprises, et 14 % des microentreprises) ou par choix (10 % à 11 % selon les tailles des entreprises), ce qui suggère probablement une faible demande en termes de besoins et services.

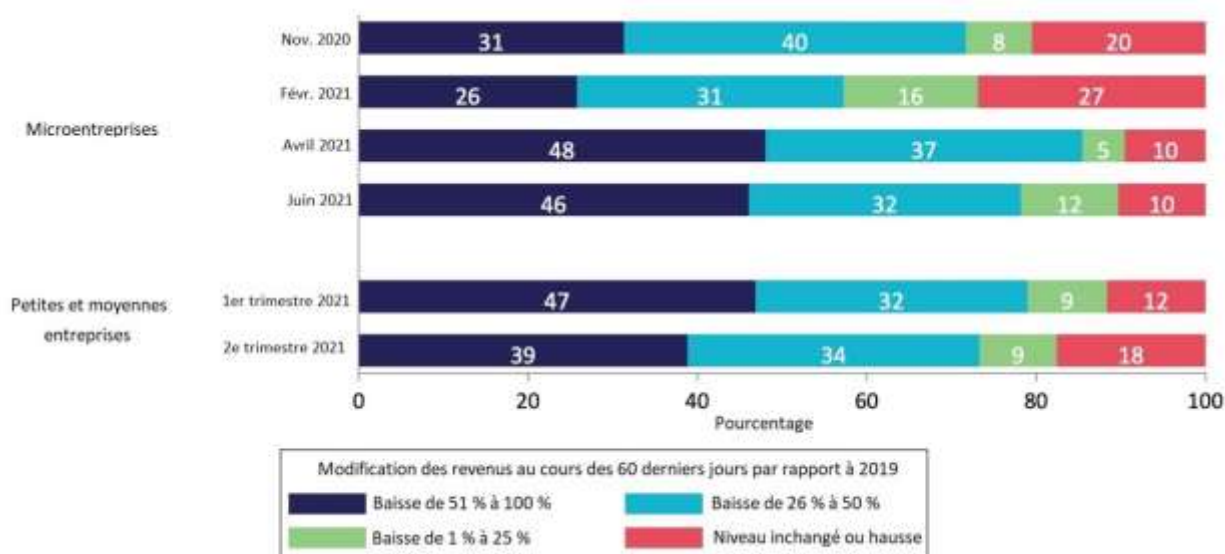
Graphique 18. Statut opérationnel des entreprises, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021, de juin 2021, du 1er trimestre 2021 et du 2e trimestre 2021.

Les fermetures, la réduction des heures de travail et la baisse de la demande ont contribué à une baisse des revenus au cours des 60 jours qui précèdent l'enquête, par rapport à la même période en 2019. Parmi les microentreprises marocaines, 46 % à 48 % ont connu une baisse de 51 % à 100 % de leur chiffre d'affaires en avril et en juin 2021 (ce qui est pire que lors des cycles précédents). Une part semblable des petites et moyennes entreprises a connu une forte baisse de leur chiffre d'affaires (47 % d'entre elles ont connu une baisse de 51 % à 100 %) au 1er trimestre 2021, même si cette part a baissé pour atteindre 39 % au 2e trimestre 2021. Très peu de microentreprises ont eu un chiffre d'affaires stable (10 %) et cela a été le cas pour peu de petites et moyennes entreprises (18 %), même pour le dernier cycle.

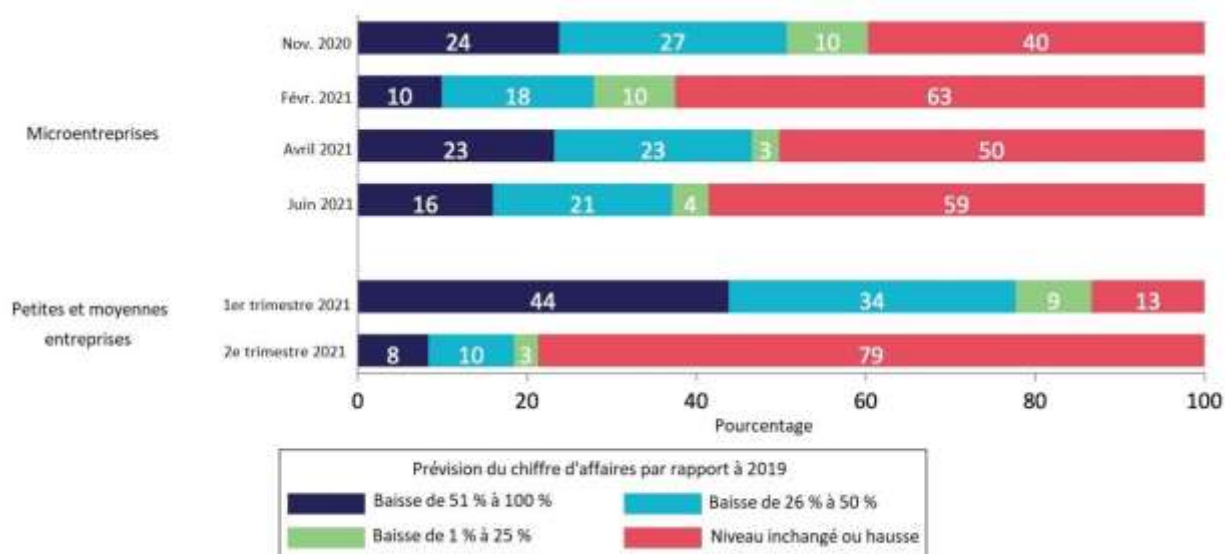
Graphique 19. Évolution du chiffre d'affaires des entreprises au cours des 60 derniers jours par rapport à la même période en 2019, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021, de juin 2021, du 1er trimestre 2021 et du 2e trimestre 2021.

De novembre 2020 à juin 2021, entre 30 % et 63 % des microentreprises s'attendaient à avoir le même chiffre d'affaires annuel ou un chiffre d'affaires annuel plus élevé qu'en 2019, selon le Graphique 20. Au 1er trimestre 2021, les petites et moyennes entreprises s'attendaient à avoir une baisse de leur chiffre d'affaires annuel par rapport à 2019, et 44 % d'entre elles s'attendaient à une baisse comprise entre 51 % et 100 %. Cependant au 2e trimestre 2021, 79 % des petites et moyennes entreprises s'attendaient à avoir le même chiffre d'affaires annuel ou un chiffre d'affaires supérieur par rapport à 2019. Bien que ces prévisions reflètent un certain espoir quant à l'amélioration du chiffre d'affaires à ce jour, les prévisions de chiffres d'affaires faibles, tout particulièrement pour les microentreprises, peuvent affecter les décisions en termes d'investissements et d'emplois.

Graphique 20. Évolution du chiffre d'affaires prévu des entreprises par rapport à 2019, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)

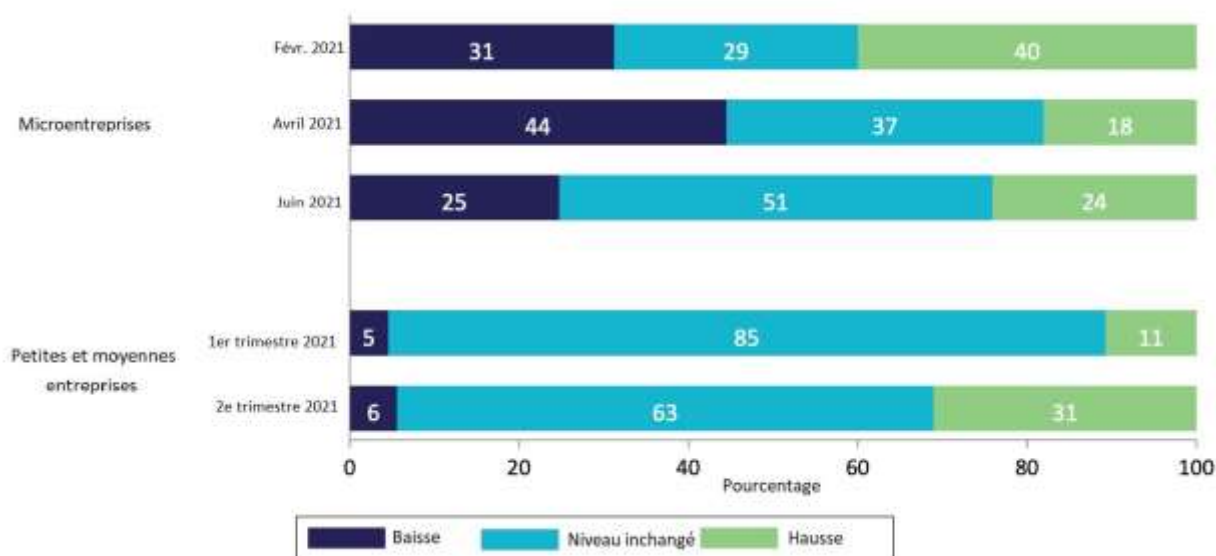


Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021, de juin 2021, du 1er trimestre 2021 et du 2e trimestre 2021.

Remarque : la question lors du cycle du 1er trimestre 2021 porte sur l'année 2020, tous les autres cycles portent sur l'année en cours.

Le Graphique 21 illustre les évolutions en termes d'emplois dans les micro, petites et moyennes entreprises. Les microentreprises ont connu des variations plus importantes au fil du temps, pour revenir à des effectifs nets stables en juin 2021, avec 25 % des entreprises ayant augmenté leurs effectifs et 24 % les ayant réduits. Les petites et moyennes entreprises ont en grande partie gardé les mêmes effectifs par rapport à février 2020, mais la part des entreprises ayant augmenté leurs effectifs est passée de 11 % à 31 % entre le 1er et le 2e trimestre 2021. On peut espérer que cette tendance ait un impact positif sur les résultats sur le marché du travail à moyen ou long terme.

Graphique 21. Évolution des emplois au sein des entreprises par rapport à février 2020, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)

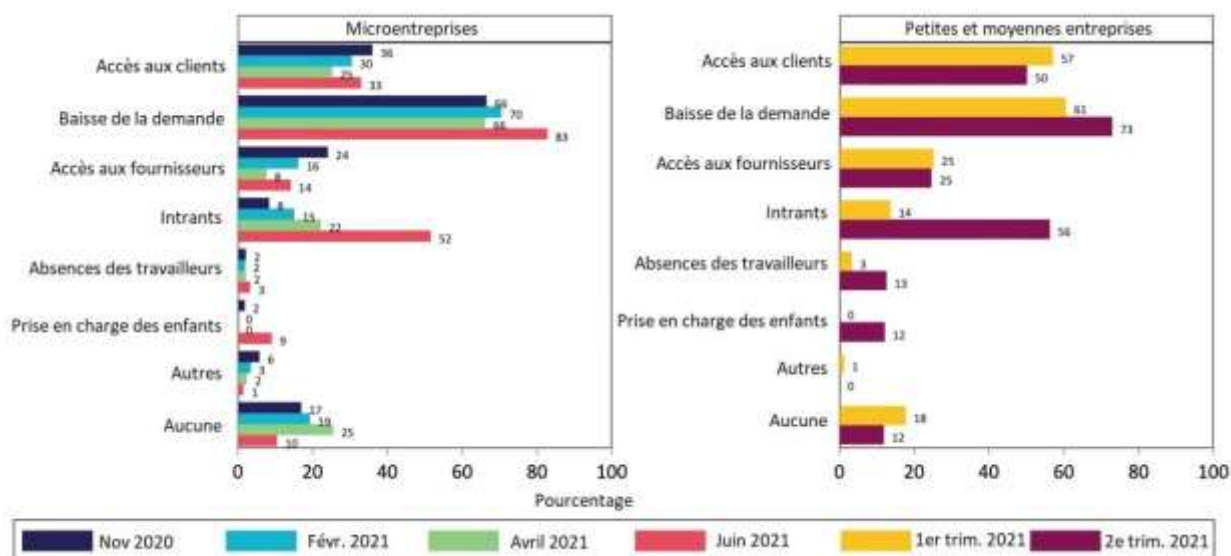


Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021, de juin 2021, du 1er trimestre 2021 et du 2e trimestre 2021.

Remarque : les données sur les emplois actuels des entreprises familiales ont uniquement été recueillies sous forme de panel (ainsi, il n'y a pas de données pour novembre 2020)

La plus grande difficulté à laquelle les microentreprises ont dû faire face au cours des 60 jours précédant l'enquête était la baisse de la demande (pour 61 % et 83 % selon la taille des entreprises et la période) selon le Graphique 22. Les micro, petites et moyennes entreprises ont également eu des difficultés pour accéder aux clients (pour 25 % à 57 % des entreprises selon leur taille et la période, les petites et moyennes entreprises étant plus touchées). Par ailleurs, les entreprises ont eu des difficultés pour obtenir des intrants en juin 2021 (pour 52 % des microentreprises) et au 2e trimestre 2021 (pour 56 % des petites et moyennes entreprises). Très peu d'entreprises (entre 10 % et 25 % des entreprises selon leur taille et la période) n'avaient aucune difficulté récente.

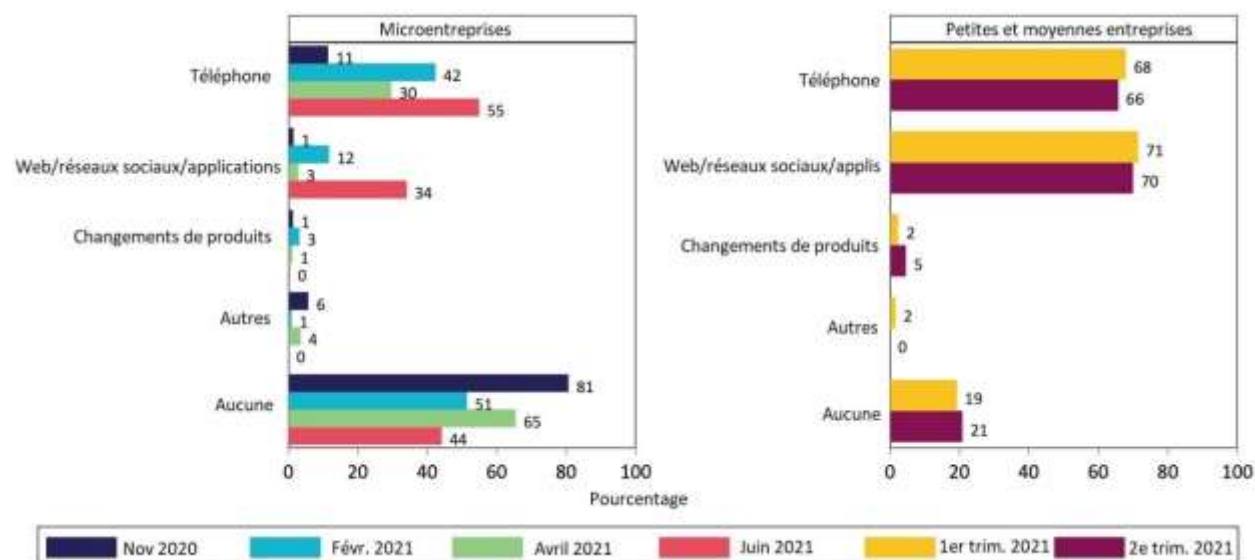
Graphique 22. Difficultés des entreprises au cours des 60 derniers jours, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021, de juin 2021, du 1er trimestre 2021 et du 2e trimestre 2021.

Le Graphique 23 indique qu'il était moins probable que les microentreprises adaptent leur modèle commercial que les petites et moyennes entreprises, bien que la part de celles qui l'ont adapté au fil du temps a augmenté pour les microentreprises et est restée relativement stable pour les petites et moyennes entreprises. L'adaptation la plus fréquente pour les microentreprises a consisté en une hausse de l'utilisation du téléphone (55 % en juin 2021 contre 66 % pour les petites et moyennes entreprises au 2e trimestre 2021). L'utilisation des réseaux sociaux, des médias/applications a été signalée par 34 % des microentreprises en juin 2021 mais son recours était encore plus fréquemment chez les petites et moyennes entreprises avec 70 % au 2e trimestre 2021. Les changements de produits ou d'autres modifications du modèle commercial n'étaient pas fréquents.

Graphique 23. Adaptation du modèle commercial des entreprises pour limiter les contacts physiques avec les clients, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)

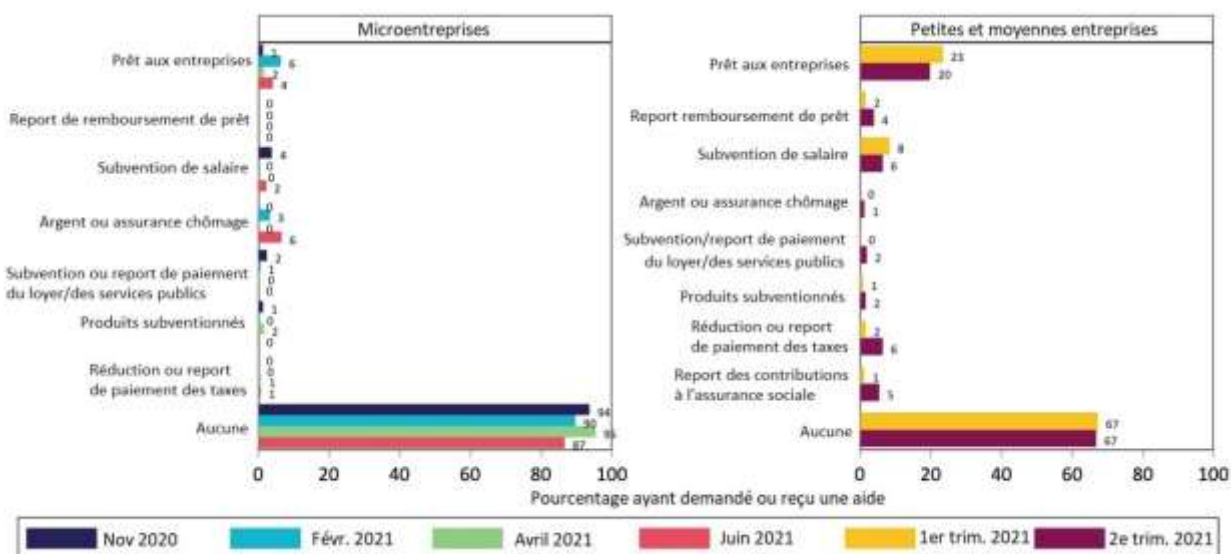


Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021, de juin 2021, du 1er trimestre 2021 et du 2e trimestre 2021.

Remarque : plusieurs réponses étaient acceptées.

La plupart des microentreprises (entre 87 % et 94 %) n'ont pas reçu ou fait de demande auprès des programmes gouvernementaux entre novembre 2020 et juin 2021, selon le Graphique 24. Au 1er et au 2e trimestre 2021, les petites et moyennes entreprises ont eu tendance à ne pas recevoir d'aide ou à ne pas faire de demande auprès des programmes gouvernementaux (pour 67 % des entreprises), cependant, de nombreuses petites et moyennes entreprises ont reçu ou fait une demande de prêt accordé aux entreprises (pour 20 à 23 % des entreprises). Une petite part croissante d'entreprises a également signalé avoir fait une demande de report de remboursement de prêt, de réduction ou de report de paiement des taxes et de reports des contributions à l'assurance sociale. La part des subventions de salaire a légèrement baissé avec le temps et est passée de 8 % au 1er trimestre à 6 % au 2e trimestre.

Graphique 24. Réception ou demande d'aides de programmes gouvernementaux, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)

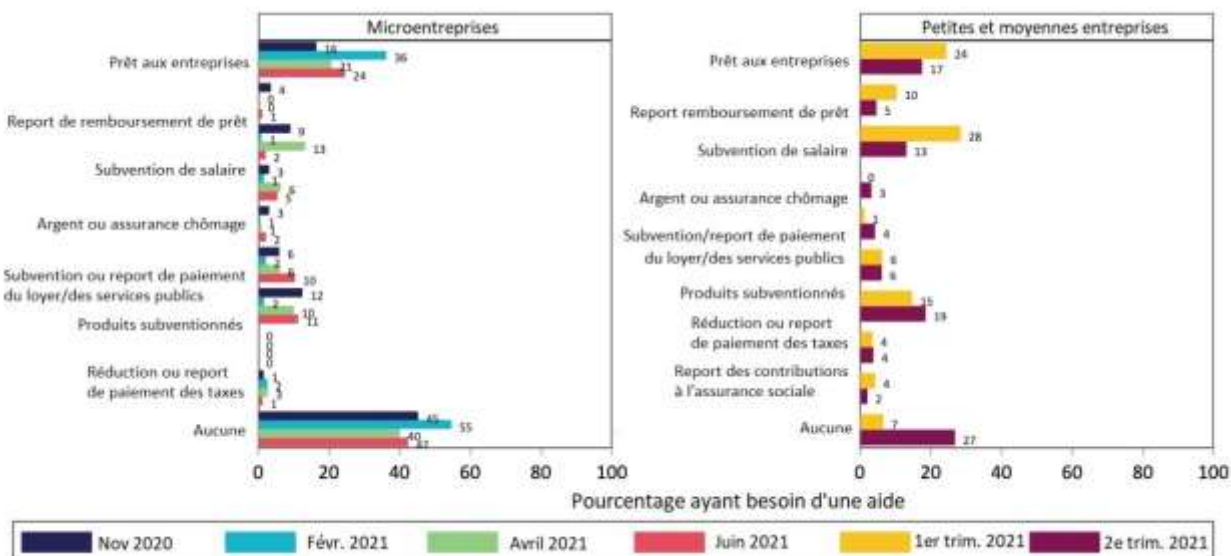


Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021, de juin 2021, du 1er trimestre 2021 et du 2e trimestre 2021.

Remarques : il n'a pas été demandé aux personnes ayant répondu « Autres » de préciser le type d'aide demandé/reçu. Plusieurs réponses étaient acceptées pour les aides demandées/reçues, alors qu'une seule réponse était acceptée pour la politique d'aide la plus demandée.

Bien que peu de microentreprises et uniquement le tiers des petites et moyennes entreprises aient reçu une aide du gouvernement (Graphique 24), la majorité des entreprises, tout particulièrement les petites et moyennes entreprises, ont signalé avoir toujours besoin d'une aide du gouvernement (Graphique 25). Entre les deux tiers et la moitié des microentreprises ont indiqué ne pas avoir besoin d'une aide du gouvernement, comparé à 7 % des petites et moyennes entreprises au 1er trimestre 2021 et à 27 % du 2e trimestre 2021. Ainsi, il est possible que la situation des petites et moyennes entreprises soit en voie d'amélioration alors que la situation reste plus floue pour les microentreprises. Les politiques d'aide les plus demandées étaient les prêts aux entreprises (entre 16 % et 36 % selon la taille et la période), mais de nombreuses autres politiques étaient demandées, tout particulièrement les subventions de salaire, les réductions ou reports de paiement des taxes, et les produits subventionnés.

Graphique 25. Programmes du gouvernement les plus demandés, en fonction de la taille et du cycle (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021, de juin 2021, du 1er trimestre 2021 et du 2e trimestre 2021.

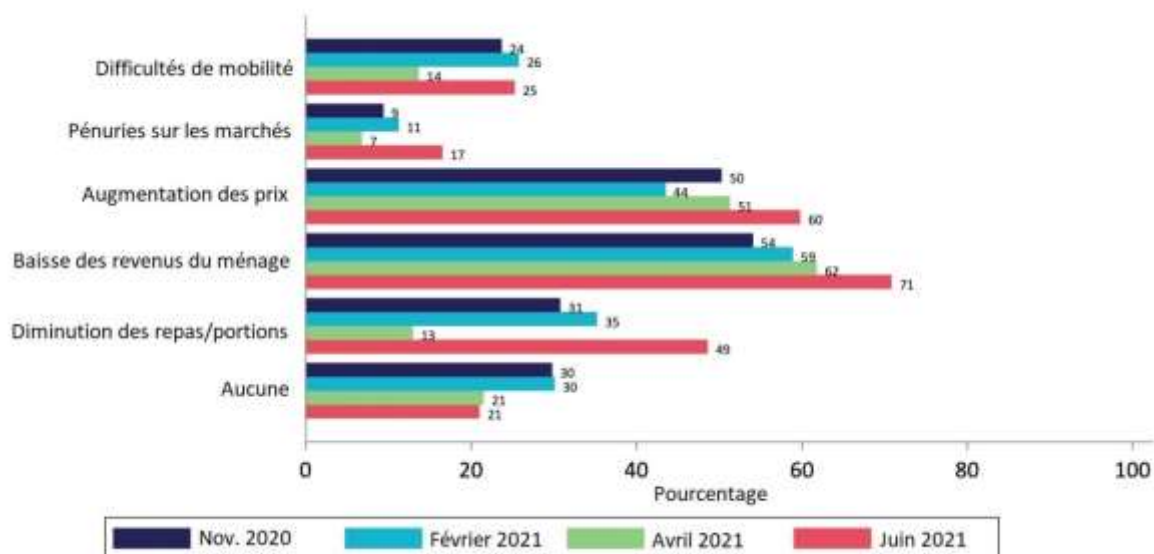
Remarques : il n'a pas été demandé aux personnes ayant répondu « Autres » de préciser le type d'aide demandé/reçu. Plusieurs réponses étaient acceptées pour les aides demandées/reçues, alors qu'une seule réponse était acceptée pour la politique d'aide la plus demandée.

4.4 Chocs et adaptation

La pandémie de COVID-19 et les bouleversements économiques, sociaux et de politiques qui l'accompagnent ont entraîné de nombreux chocs pour les vies et les moyens de subsistance des Marocains. Cette section examine la façon dont les ménages se sont adaptés aux chocs, y compris l'insécurité alimentaire, quelles ont été leurs stratégies d'adaptation et les aides sociales dont ils ont bénéficié. La part des ménages ayant dû faire face à l'insécurité alimentaire était élevée et, de façon encore plus inquiétante, a augmenté avec le temps (Graphique 26).

Ainsi, 71 % des ménages ont dû faire face à l'insécurité alimentaire à cause de la baisse des revenus des ménages en juin 2021, contre 54 % en novembre 2020 et 60 % des ménages ont dû faire face à une augmentation du prix des denrées alimentaires en juin 2021 contre 50 % en novembre 2020. Il est tout particulièrement inquiétant qu'en juin 2021, la moitié (49 %) des ménages diminuaient les repas et les portions, ce qui les exposait à des conséquences négatives à long terme sur le plan médical et du capital humain.

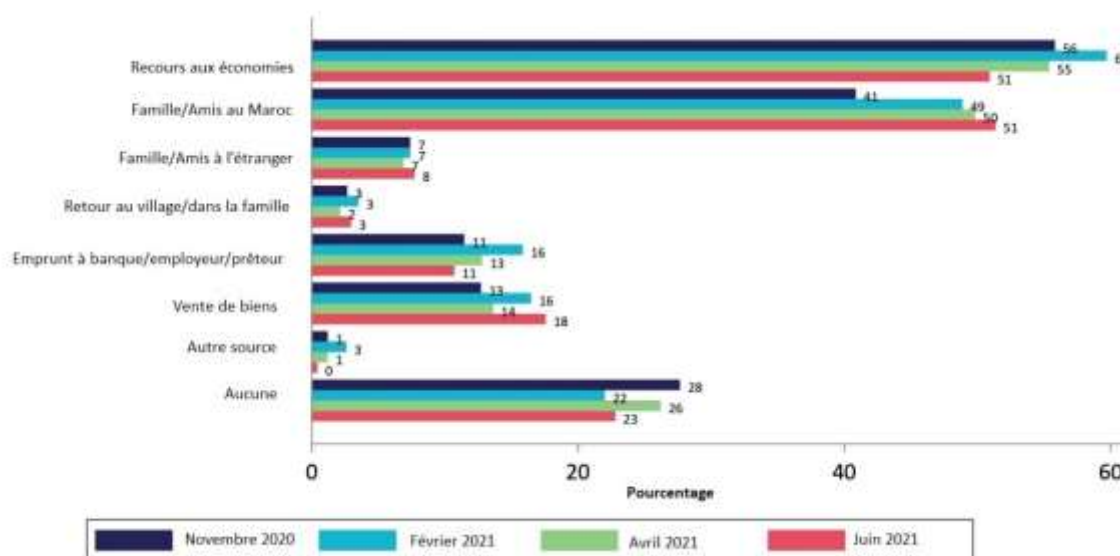
Graphique 26. Insécurité alimentaire des ménages, en fonction du cycle (en pourcentage des ménages)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021. Remarque : la question posée sur la sécurité alimentaire était la suivante : « Au cours des 7 derniers jours, avez-vous ou un membre de votre ménage a-t-il dû faire face à l'une des situations suivantes ? » Sur le graphique, la réponse « Difficultés de mobilité » correspond à la réponse « Nous avons eu des difficultés à nous rendre au marché pour les courses alimentaires à cause de fermetures ou de restrictions sur les déplacements imposées par le gouvernement. ». La réponse « Pénuries sur les marchés » correspond à la réponse « Nous avons été incapables d'acheter la quantité habituelle de nourriture à cause de pénuries alimentaires sur les marchés. ». La réponse « Augmentation des prix » correspond à la réponse « Nous avons été incapables d'acheter la quantité habituelle de nourriture à cause de l'augmentation des prix de l'alimentation. ». La réponse « Baisse des revenus du ménage » correspond à la réponse « Nous avons été incapables d'acheter la quantité habituelle de nourriture à cause de la baisse des revenus de notre ménage. » et la réponse « Diminution des repas/portions » correspond à la réponse « Nous avons été contraints de diminuer le nombre de repas habituels et/ou la portion de chaque repas habituel. ».

Les chocs de la pandémie et son impact économique ont été atténués par une série de stratégies d'adaptation. La plupart des ménages marocains se sont adaptés à la pandémie en ayant recours à leurs économies (51 % à 60 %) ou en faisant appel à l'aide de leurs amis ou de leur famille au Maroc (41 % à 51 %). La vente de biens a été moins fréquente (13 % à 18 %) et certains ménages ont contracté un emprunt auprès d'une banque, de l'employeur ou d'un prêteur (11 % à 13 %) ou on fait appel à l'aide de leurs amis ou de leur famille à l'étranger (7 % à 8 %). Seulement 22 % à 28 % des ménages n'ont pas eu besoin de recourir à une stratégie d'adaptation. Le recours aux stratégies d'adaptation comme l'utilisation des économies, la vente de biens ou même l'appel à l'aide sur les réseaux sociaux devient particulièrement inquiétant étant donné que ces stratégies sont de moins en moins viables avec le temps et l'épuisement des ressources.

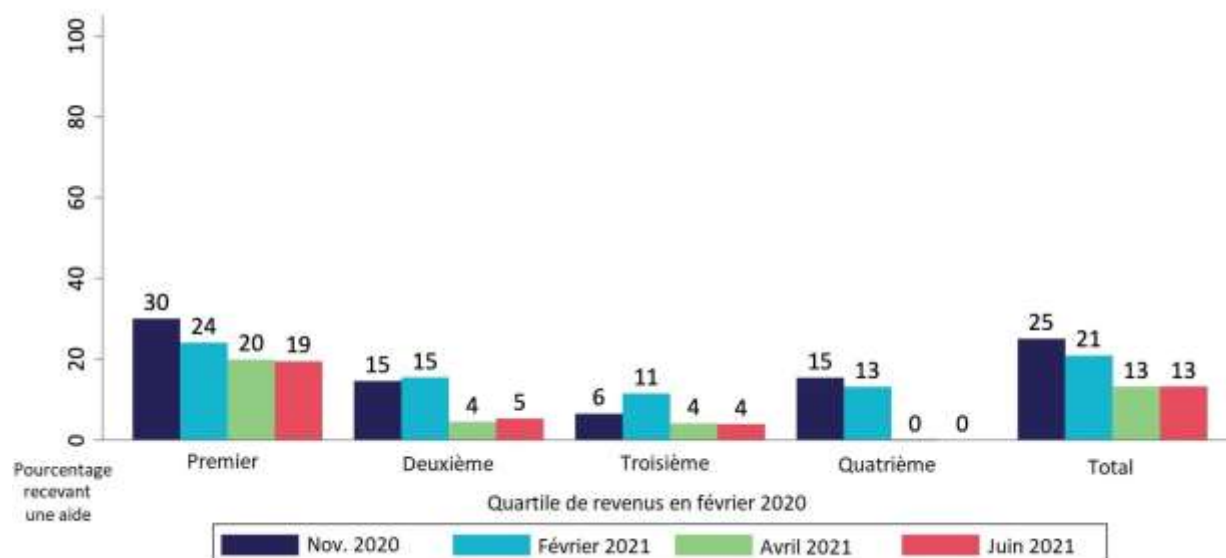
Graphique 27. Stratégies d'adaptation des ménages depuis février 2020, en fonction du cycle (en pourcentage des ménages)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021
Remarque : Les stratégies d'adaptation s'ajoutent avec le temps.

Les aides du gouvernement, qu'il s'agisse de programmes à long terme ou de programmes d'aide d'urgence, peuvent aider les ménages à faire face à la pandémie. Malgré les difficultés continues, les aides du gouvernement reçues par les ménages ont baissé avec le temps. Ainsi, 25 % des ménages recevaient une aide du gouvernement en novembre 2020, contre 13 % en avril et en juin 2021 (Graphique 28). Bien que les ménages appartenant au quartile le plus pauvre avant la pandémie aient été les plus susceptibles de recevoir une aide (19 % à 30 %), les autres quartiles ont essentiellement reçu une aide en novembre 2020 et en février 2021 (6 % à 15 %) et dans une moindre mesure en avril et en juin 2021 (0 % à 5 %). Comme les programmes d'aide d'urgence étaient essentiellement prévus pour 2020, il semble que l'aide d'urgence n'ait pas été aussi bien ciblée que les programmes d'aide à plus long terme.

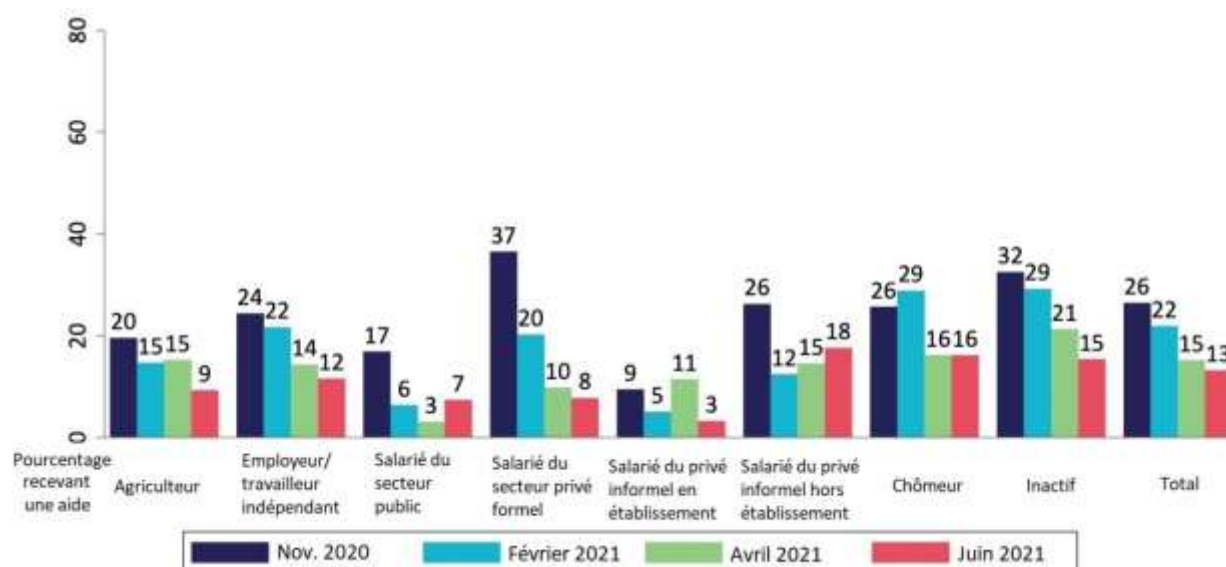
Graphique 28. Ménages recevant une aide du gouvernement, en fonction des revenus de février 2020, du quartile et du cycle (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

Le Graphique 29 examine les différences en termes d'aides du gouvernement reçues en fonction du statut sur le marché du travail. À l'origine, en novembre 2020, les travailleurs salariés du secteur privé formel étaient les plus susceptibles de recevoir une aide, suivi des inactifs et des chômeurs. Les travailleurs salariés du secteur informel, les agriculteurs et les employeurs, qui ont été les plus touchés en termes de pertes de revenus, tout comme les travailleurs salariés du secteur public (dont les emplois étaient relativement protégés), étaient moins susceptibles de recevoir une aide. Les baisses des aides reçues avec le temps ont généralement touché les travailleurs, quel que soit leur statut sur le marché du travail.

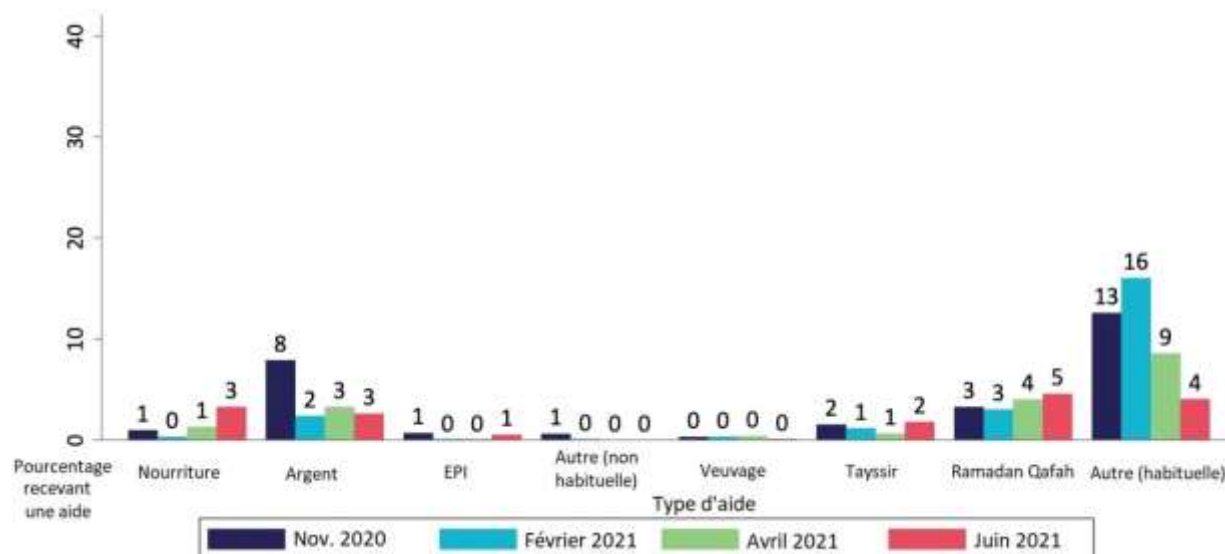
Graphique 29. Travailleurs recevant une aide du gouvernement, en fonction du statut sur le marché du travail en février 2020 et du cycle (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

Le Graphique 30 examine les sources d'aide pour les Marocains. Le plus grand nombre de Marocains ayant reçu des aides du gouvernement s'inscrivent dans la catégorie Autres sources habituelles, principalement par le biais du régime d'assistance médicale RAMED. Davantage de Marocains (5 %) ont reçu l'aide Ramadan Qafah en juin 2021 que lors des cycles précédents. La plupart des Marocains qui ont reçu de l'argent liquide (8 %) l'ont reçu en novembre 2020.

Graphique 30. Ménages recevant une aide spécifique du gouvernement, en fonction du cycle (en pourcentage)

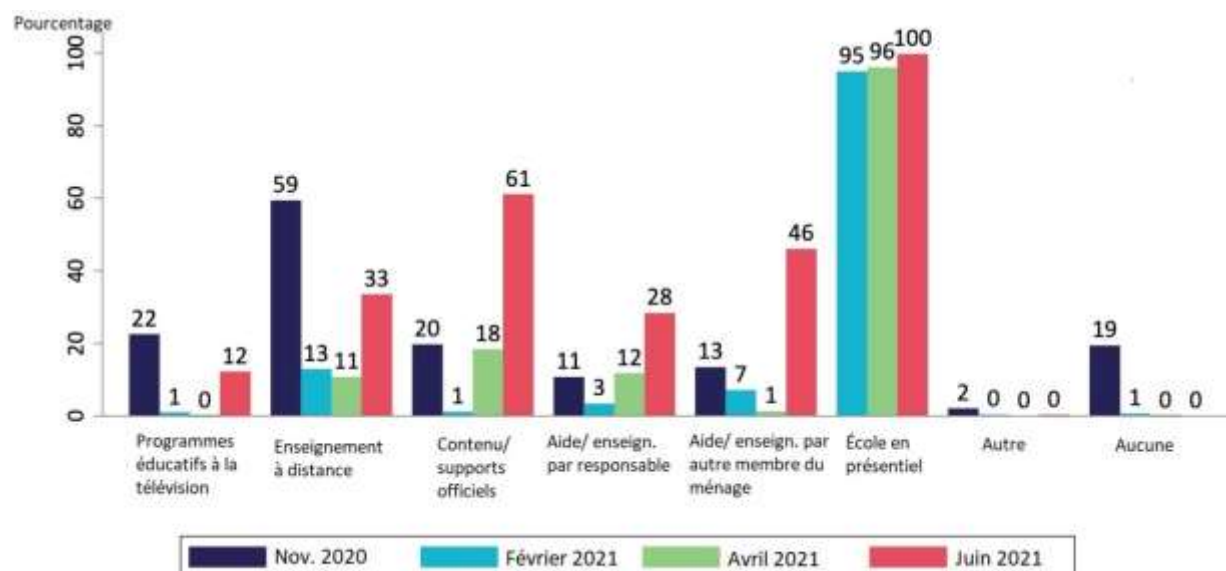


Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

4.5 Enseignement et prise en charge des enfants à domicile

La pandémie de COVID-19 a tout d'abord eu pour conséquence la fermeture des écoles, ou la limitation de l'enseignement en présentiel. Les mesures de fermeture ont été progressivement assouplies pour permettre l'enseignement en présentiel pour l'année scolaire 2020-2021. Par conséquent, les familles ont dû avoir recours à différentes stratégies d'enseignement (voir Graphique 31). Les réponses du cycle de novembre 2020 couvrent la période de confinement pendant laquelle les écoles étaient fermées. Pendant cette période, 19 % des enfants scolarisés ne suivaient aucune activité d'enseignement. En 2021, presque tous les enfants suivaient l'école en présentiel, et continuaient également à suivre les programmes éducatifs à la télévision et le contenu officiel et à bénéficier de l'aide d'autres membres de la famille. Début juin 2021, les mesures de fermeture des écoles ont été durcies à nouveau, ce qui explique la hausse des modes d'enseignement non scolaires.

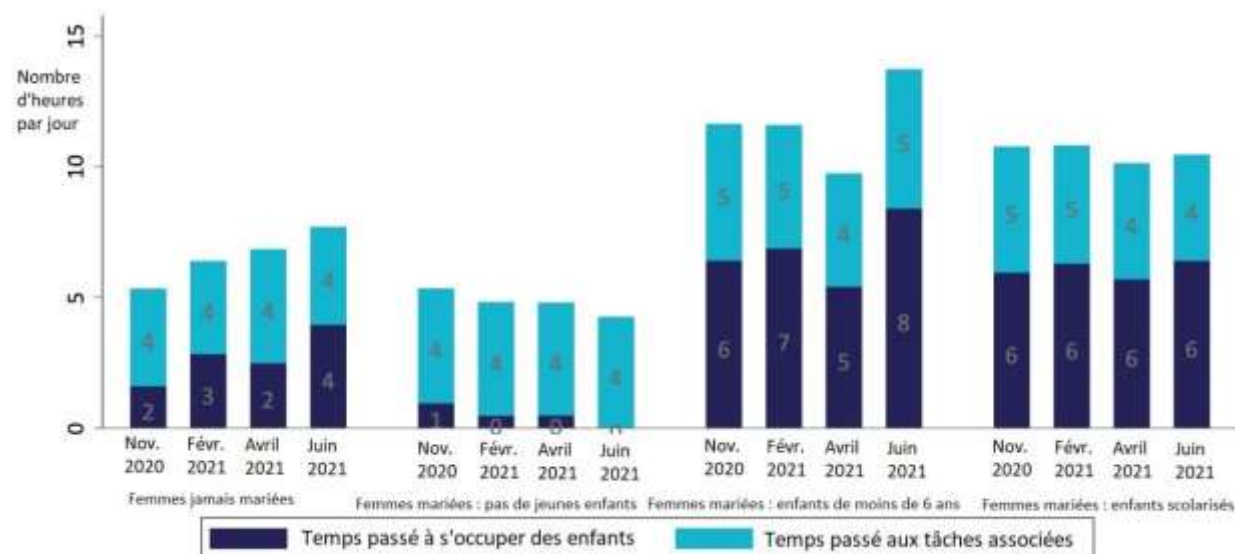
Graphique 31. Activités éducatives des enfants, en fonction du cycle (en pourcentage des ménages)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021
Remarques : plusieurs réponses étaient acceptées. Les réponses de novembre 2020 correspondent à la situation pendant le confinement du printemps 2020.

Selon le Graphique 32, les femmes dont le ou les enfants les plus jeunes ont moins de 6 ans ont passé le plus de temps à s'occuper de leurs enfants, avec 5 à 8 heures à s'occuper directement de leurs enfants et 4 à 5 heures sur les tâches associées. Les femmes mariées dont le ou les enfants plus jeunes étaient en âge d'aller à l'école ont passé 6 heures à s'occuper directement de leurs enfants et 4 à 5 heures sur les tâches associées (tâches ménagères). Les femmes n'ayant pas de jeunes enfants et les femmes qui ne se sont jamais mariées ont passé le moins de temps à s'occuper des enfants, les femmes sans jeunes enfants passant moins d'une heure à s'occuper directement d'enfants et moins de 4 heures aux tâches associées. Les femmes dont le ou les enfants les plus jeunes ont moins de 6 ans ont passé encore plus de temps à s'occuper directement de leurs enfants en juin 2021. Cela peut s'expliquer par les nouvelles mesures de fermeture des écoles et des crèches adoptées début juin 2021.

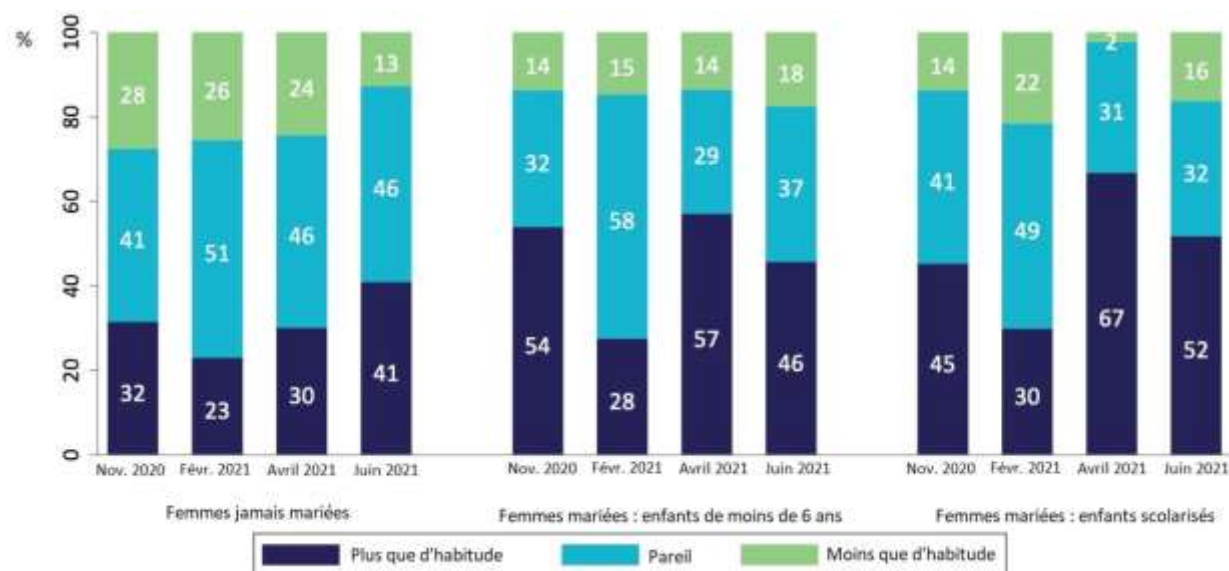
Graphique 32. Nombre moyen d'heures quotidiennes passées par les femmes à s'occuper des enfants ou sur les tâches associées, par profil familial et par cycle



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

Le Graphique 33 illustre la perception des personnes interrogées sur le temps passé à s'occuper des enfants au cours de la semaine précédente, par rapport à février 2020 (c'est-à-dire avant la pandémie). Les femmes mariées dont le ou les enfants les plus jeunes avaient moins de 6 ans ou étaient en âge d'aller à l'école ont eu tendance à passer plus de temps à s'occuper de leurs enfants qu'en février 2020. La part des femmes indiquant passer plus de temps à s'occuper des enfants était très élevée en avril 2021 (pour 57 % des femmes mariées dont le ou les enfants les plus jeunes avaient moins de 6 ans et pour 67 % des femmes mariées dont le ou les enfants les plus jeunes étaient en âge d'aller à l'école).

Graphique 33. Temps hebdomadaire passé par les femmes avec des enfants à s'occuper des enfants par rapport à février 2020, en fonction du profil familial et du cycle

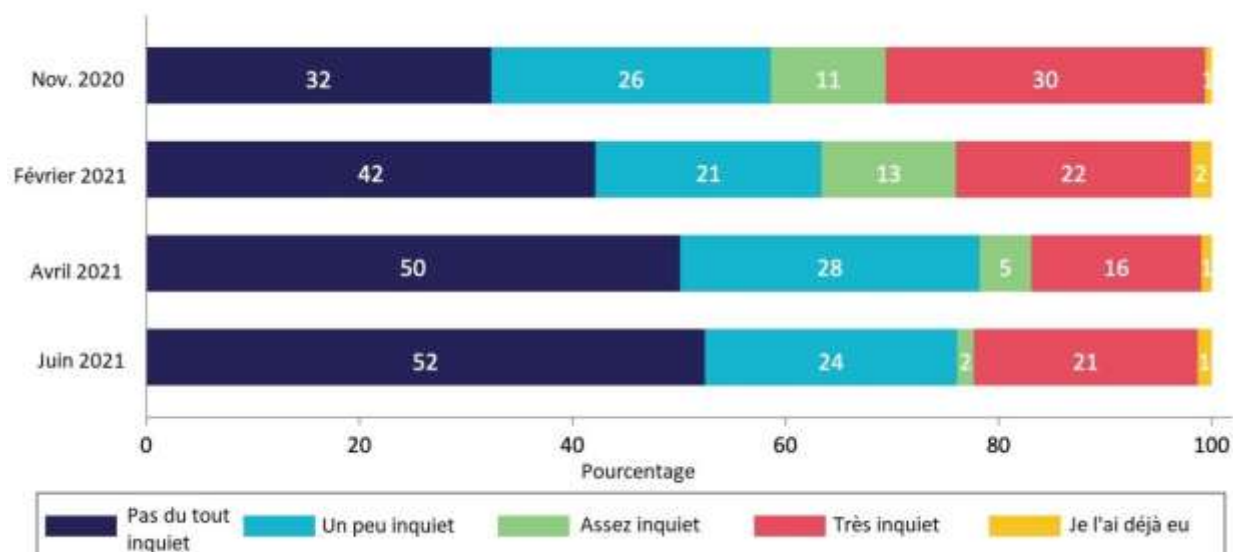


Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

4.6 Santé

La pandémie de COVID-19 représente un défi de santé publique continu, mais le respect de certains comportements peut aider à limiter le risque d'infection. Le Graphique 34 indique le niveau d'inquiétude des personnes interrogées par rapport au risque de contraction de la COVID-19. Avec le temps, le niveau d'inquiétude des Marocains de contracter la COVID-19 a baissé. En novembre 2020, 32 % des Marocains n'étaient pas du tout inquiets de contracter la COVID-19, alors qu'en juin 2021, 52 % n'étaient pas du tout inquiets.

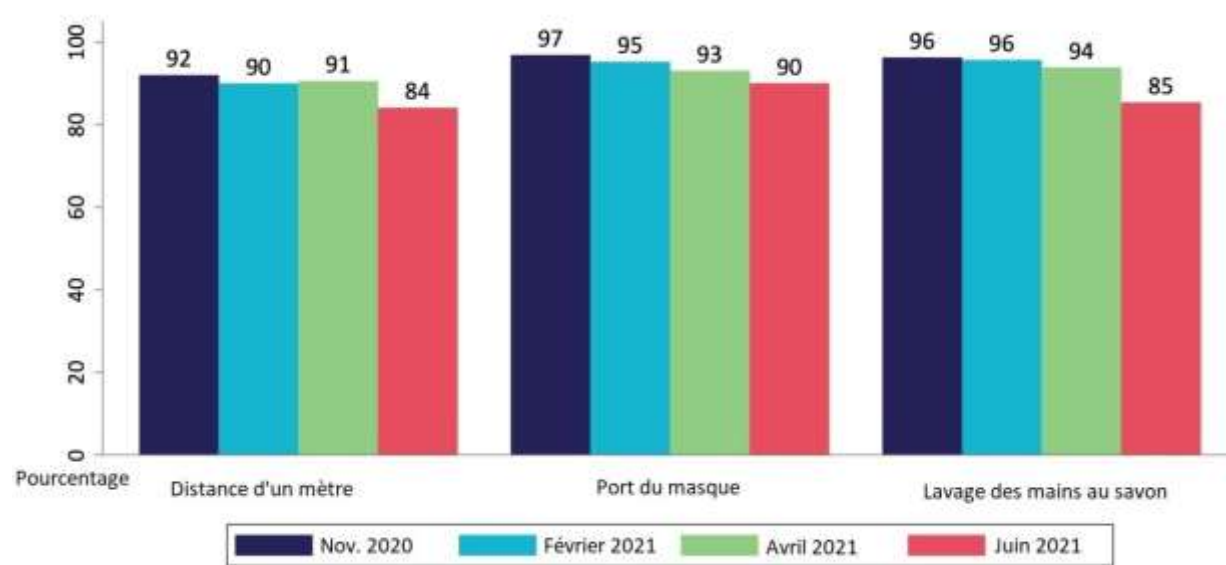
Graphique 34. Niveau d'inquiétude de contracter la COVID-19, en fonction du cycle (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

L'enquête portait sur trois comportements clés pour se protéger de la COVID-19 (voir le Graphique 35) : respect d'une distance de 1 mètre, port du masque et lavage des mains au savon. Avec le temps, de moins en moins de Marocains respectent ces gestes barrières. Bien que les Marocains respectaient de moins en moins ces gestes barrières, 80 % des Marocains indiquaient qu'ils continuaient à suivre ces précautions.

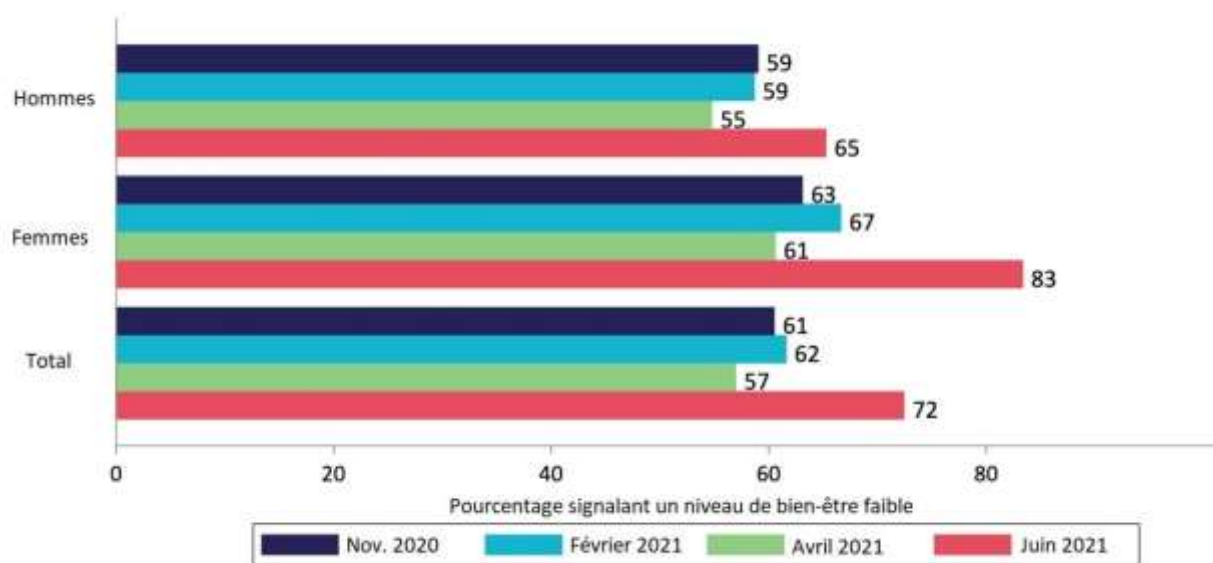
Graphique 35. Gestes barrières, en fonction du cycle (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021

La pandémie et les chocs économiques et sanitaires qui l'accompagnent ont entraîné d'importantes difficultés en termes de bien-être. Le Graphique 36 illustre la répartition du faible niveau de bien-être subjectif selon l'indice de bien-être en 5 points de l'OMS (Topp, Østergaard, Søndergaard, & Bech, 2015). Une part élevée des personnes interrogées a signalé un niveau de bien-être faible. Le niveau de bien-être des Marocains a été le plus faible en juin 2021, avec 72 % indiquant un niveau de bien-être faible, tandis que le niveau de bien-être le plus élevé a été atteint en avril 2021, avec 57 % de Marocains indiquant un niveau de bien-être faible. Le niveau de bien-être des femmes était inférieur à celui des hommes, avec 83 % des femmes déclarant avoir un niveau de bien-être faible en juin 2021, contre 65 % des hommes.

Graphique 36. Part du niveau de bien-être faible, en fonction du sexe et du cycle (en pourcentage)



Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021
Remarque : les données se basent sur l'indice de bien-être (en cinq points) de l'OMS et les valeurs inférieures à 50 % sont considérées comme correspondant à un faible niveau de bien-être.

5 Conclusion

Dans ce rapport, nous avons examiné l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les particuliers, les ménages et les entreprises jusqu'en juillet 2021 en analysant quatre cycles d'enquêtes sur les ménages qui couvrent la période entre le début de la pandémie et juillet 2021, et les deux cycles d'enquêtes sur les entreprises qui couvrent les deux premiers trimestres de 2021. Le premier cycle de l'enquête sur les ménages en novembre 2020 correspond au pic de la pandémie au Maroc, lorsque le nombre de cas et de décès a explosé. S'en suit une période d'assouplissement progressif des restrictions après le confinement très strict adopté par le Maroc au début de la pandémie. Le deuxième cycle de l'enquête en février 2021 correspond à une période de baisse de la propagation du virus, puis d'une deuxième période de durcissement des restrictions. Cette période correspond également du premier cycle de l'enquête sur les entreprises. Le 3e cycle de l'enquête sur les ménages d'avril 2021 correspond à une période de baisse continue de la virulence de la pandémie et de prolongation des mesures de restriction relativement strictes. Le 4e cycle de l'enquête sur les ménages de juin 2021 et le 2e cycle de l'enquête sur les entreprises correspondent à une période de baisse continue de la propagation du virus et à plusieurs mois d'assouplissement des mesures de restriction. La résurgence de la pandémie au Maroc, ainsi que la propagation du variant Delta entre juillet et août 2021, sont en grande partie hors cadre par rapport à nos données.

Bien que nous ayons constaté une dégradation de la situation sur le marché du travail en juin 2021 par rapport à février et à avril 2021, nous attribuons cette dégradation à des facteurs saisonniers du secteur de l'agriculture au Maroc. Vu la forte concentration d'emplois des femmes dans le secteur de l'agriculture (voir le Graphique 5), l'impact est tout particulièrement important en ce qui concerne la situation des femmes sur le marché du travail pour cette période. En dehors du secteur de l'agriculture, le rétablissement des mesures de restriction à la fin de l'année 2020 semble avoir eu, au premier trimestre 2021, un impact très négatif sur les entreprises, quelle que soit leur taille, bien que certaines semblaient s'être remises au 2e trimestre. Les horaires d'ouverture étaient presque habituels au 2e trimestre, mais certaines entreprises ont dû faire face à des difficultés dues à la baisse de la demande et à l'accès aux intrants.

Bien que les entreprises aient pu bénéficier d'une certaine reprise au 2e trimestre, les ménages continuaient à payer un lourd tribut à cause de la pandémie, avec une hausse de la part de ménages signalant une augmentation de l'insécurité alimentaire en avril et en juin 2021 et une explosion de la part de ménages souffrant d'un niveau faible de bien-être en juin 2021. Les ménages ont eu recours à diverses stratégies d'adaptation pour faire face aux difficultés auxquelles ils étaient exposés : en ayant recours tout d'abord à leurs économies, puis en faisant appel à l'aide de leur famille ou de leurs amis au Maroc et à l'étranger, voire dans certains cas, en vendant certains biens.

Peu d'entreprises ou de ménages ont pu bénéficier des filets de protection sociale du gouvernement et la part de personnes pouvant bénéficier de ces aides a baissé avec le temps. Parmi le tiers des petites et moyennes entreprises qui ont pu bénéficier de l'un des programmes du gouvernement, la majorité a reçu des prêts aux entreprises et un petit nombre a reçu des subventions de salaire. Ces deux types d'interventions ont baissé tout au long du 1er et du 2e trimestre 2021, tandis que d'autres types d'interventions ont augmenté comme les reports de remboursements de prêts, les réductions ou délais de paiement des taxes et les reports des contributions à l'assurance sociale. Seulement une infime minorité des microentreprises (environ 10 %) ont pu recevoir une aide.

En ce qui concerne les ménages, la part de ceux qui bénéficient des programmes de filets de protection sociale a baissé et est passée de 25 % en novembre 2020 à 13 % en avril et en juin 2021. Toutefois, il semble que les aides aient été mieux ciblées de façon à bénéficier en priorité au quintile le plus pauvre des ménages. La part des ménages les plus pauvres recevant une aide a baissé et est passée de 30 % à 19 % entre novembre 2020 et juin 2021. Les ménages des catégories de revenus plus élevées ont connu une baisse encore plus importante. À l'origine, les salariés du secteur privé formel ont été les principaux bénéficiaires des aides, alors qu'en novembre 2020, elles ciblaient largement les groupes les plus vulnérables, comme les travailleurs salariés du secteur privé informel hors établissement, les chômeurs, ainsi que les inactifs en juin 2021.

Références

- Abouzzohour, Y. (2020). *Policy and Institutional Responses to COVID-19 in the Middle East and North Africa: Morocco*. Brookings.
- Hale, T., Angrist, N., Goldszmidt, R., Kira, B., Petherick, A., Phillips, T., Webster, S., Cameron-Blake, E., Hallas, L., Majumdar, S., & Tatlow, H. (2021). A Global Panel Database of Pandemic Policies (Oxford COVID-19 Government Response Tracker). *Nature Human Behaviour*, 5(4), 529–538.
- Haut-Commissariat au Plan. (2019a). *Activite, Emploi, et Chomage - Deuxieme Trimestre 2019*.
- Haut-Commissariat au Plan. (2019b). *Activite, Emploi, et Chomage - Premier Trimestre 2019*.
- Haut-Commissariat au Plan. (2019c). *Activite, Emploi, et Chomage - Quatrieme Trimestre 2019*.
- Haut-Commissariat au Plan. (2019d). *Activite, Emploi, et Chomage - Troisieme Trimestre 2019*.
- Haut-Commissariat au Plan. (2021). Direction de La Compatibilite Nationale.
- Haut Commissariat au Plan. (2020a). *Répercussions de La Pandémie COVID-19 Sur La Situation Économique Des Ménages: 2ème Panel Sur l'impact Du Coronavirus Sur La Situation Économique, Sociale et Psychologique Des Ménages*. Rabat.
- Haut Commissariat au Plan. (2020b). *Enquête Sur l'impact Du Coronavirus Sur La Situation Économique, Sociale et Psychologique Des Ménages: Note de Synthèse Des Principaux Résultats*. Rabat.
- ILO, & ERF. (2021). *Regional Report on Jobs and Growth Report in North Africa 2020*. Geneva, Switzerland.
- IMF. (2021). Policy Responses to Covid-19. Retrieved July 27, 2021 from <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#M>
- International Labour Office. (2021). *Impact de La Crise Covid-19 Sur l'emploi et Les TPME Au Maroc*. Rabat.
- Kasraoui, S. (2020). Coronavirus Pandemic: A Timeline of COVID-19 in Morocco. *Morocco World News*. Retrieved July 27, 2021 from <https://www.moroccoworldnews.com/2020/03/296727/coronavirus-a-timeline-of-covid-19-in-morocco>
- Krafft, C., Assaad, R., & Marouani, M. A. (2021). *The Impact of COVID-19 on Middle Eastern and North African Labor Markets: A Focus on Micro, Small, and Medium Enterprises. Economic Research Forum Policy Brief (Forthcoming)*.
- Lopez-Acevedo, G., Betcherman, G., Khellaf, A., & Molini, V. (2021). *Morocco's Jobs Landscape Identifying Constraints to an Inclusive Labor Market*. Washington, DC.
- Mansouri, A., Rodé, O. R., Sevillano, P. A., Jaid, A., Benmoumen, Y., & Molini, V. (2020). *Note Strategique Impact Social & Economique De La Crise Du Covid-19*. Rabat.
- Middle East Business Intelligence. (2021). Latest on the Region's Covid-19 Recovery. *Middle East Business Intelligence*. Retrieved September 9, 2021 from <https://www.meed.com/latest-news-on-the-pandemics-economic-impact>
- OAMDI. (2021a). COVID-19 MENA Monitor Household Survey (CCMMHH). *Version 4.0 of the Licensed Data Files; CCMMHH_Nov-2020-Jun-2021*.
- OAMDI. (2021b). COVID-19 MENA Monitor Enterprise Survey (CCMMENT). *Version 2.0 of the Licensed Data Files; CCMMENT Wave1_Wave2*.
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). (2020). *COVID-19 Crisis Response in MENA Countries. Tackling Coronavirus (COVID-19): Contributing to a Global Effort*.

- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). (2021). *Fiscal Monitor: Database of Country Fiscal Measures in Response to the COVID-19 Pandemic*.
- Paul-Delvaux, L., Crépon, B., Devoto, F., El Guenaoui, K., Guedira, F., Hanna, R., & Sekkarie, S. (2020). *Covid-19 in Morocco: Labor Market Impacts and Policy Responses* (Vol. 47). Rabat.
- Ritchie, H., Mathieu, E., Rodés-Guirao, L., Appel, C., Giattino, C., Ortiz-Ospina, E., Hasell, J., Macdonald, B., Beltekian, D., & Roser, M. (2020). Coronavirus Pandemic (COVID-19). *Our World in Data*.
- Topp, C. W., Østergaard, S. D., Søndergaard, S., & Bech, P. (2015). The WHO-5 Well-Being Index: A Systematic Review of the Literature. *Psychotherapy and Psychosomatics*, 84(3), 167–176.
- Verme, P., Gadiry Barry, A., Guennouni, J., & Taamouti, M. (2016). Labor Mobility, Economic Shocks and Jobless Growth Evidence from Panel Data in Morocco†. *Middle East Development Journal*, 8(1), 1–31.
- World Bank. (2010). Morocco Household and Youth Survey (MHYS) 2009-2010. Ref. MAR{ }2009{ }MHYS{ }v01{ }M{ }PUF.
- World Bank. (2016). World Development Indicators.
- World Bank. (2020a). *Morocco Economic Monitor: From Relief to Recovery: Fall 2020*. Washington DC.
- World Bank. (2020b). *Morocco Economic Monitor: July 2020*. Washington, D.C.: World Bank.
- World Bank. (2020c). *Morocco Economic Monitor, From Relief to Recovery. Morocco Economic Monitor*. Washington, DC.
- World Bank. (2021). *Morocco Economic Monitor: Building Momentum for Reform*.

6 Annexe 1 : Échantillonnages et pondérations appliqués à l'enquête sur les ménages

Les personnes interrogées pour l'enquête sur les ménages étaient des utilisateurs de téléphones portables âgés de 18 à 64 ans. La méthode des appels téléphoniques aléatoires (dans la limite des numéros valides) a été utilisée, avec un maximum de trois tentatives en cas de non-réponse, de déconnexion ou de ligne occupée, ou d'entretien incomplet. L'échantillon a été stratifié selon la part de marché des opérateurs de téléphonie mobile.

Pour les cycles de suivi, les personnes précédemment interrogées ont été recontactées si elles consentaient à un suivi lors du cycle précédent. Trois tentatives ont été utilisées au maximum, avec contact d'un second numéro ou du numéro d'un membre de la famille/d'un ami (si ces informations avaient été fournies lors du cycle précédent) lors du 3e appel (le cas échéant). S'il n'a pas été possible de joindre la personne ou si elle a refusé, une autre personne, sélectionnée de manière aléatoire comme pour les autres personnes interrogées pour chaque cycle, a été utilisée à sa place pour actualiser l'échantillon.

6.1 Pondérations initiales

Cette section examine la pondération initiale et celle du cycle de référence, alors que la section suivante examine les pondérations des panels, puis les pondérations d'actualisation et les pondérations combinées.

La pondération de probabilité inverse a été utilisée pour réduire les biais par rapport à certaines dimensions observables. Une pondération a été appliquée à trois niveaux : individu, ménage et membre du ménage. Les pondérations ont utilisé les facteurs suivants :

- Les parts de marché des opérateurs de téléphonie, fournies par l'entreprise de collecte de données
- Le nombre de téléphones par opérateur pour les individus (pondération individuelle) et les membres du ménage (pondération du ménage et pondération du membre du ménage)
- Les données représentatives avec caractéristiques démographiques et de ménage comparables pour pondérer les non-réponses

i désigne les individus (valeurs comprises entre 1 et N), h correspond aux ménages (valeurs comprises entre 1 et N). o désigne le nombre d'abonnés au téléphone d'un opérateur spécifique, par exemple t_o (valeurs comprises entre 1 et M) pour les opérateurs. T_o désigne le nombre total d'abonnés au téléphone que l'échantillon devrait contenir à partir de o , étant donné le nombre total observé d'abonnés au téléphone et les parts de marché.

Ensuite, nous avons généré les pondérations initiales de part de marché des individus :

$$w_i = 1 / \sum_{o=1}^M [(\sum_{i=1}^N t_{o,i}) / T_o] * t_{o,i}$$

À l'aide de ces pondérations initiales, nous avons regroupé les enquêtes téléphoniques et les enquêtes représentatives effectuées en personne et utilisé un modèle probit pondéré avec les pondérations de l'enquête (pour l'enquête représentative) et la valeur w_i (pour les données de l'Observatoire sur la COVID-19) pour estimer la probabilité qu'un individu présentant des caractéristiques spécifiques soit inclus dans les données de l'enquête téléphonique. La probabilité

p_i de ce modèle a été utilisée pour générer les pondérations des individus pour les données de l'Observatoire sur la COVID-19, comme suit :

$$w'_i = w_i * (1 - p_i)/p_i$$

De même, nous avons généré les pondérations initiales de parts de marché pour les ménages, comme suit :

$$w_h = 1 / \sum_{i=1}^M [(\sum_{j=1}^N t_{o,h}) / T_o] * t_{o,h}$$

Celles-ci correspondent au nombre d'abonnés au téléphone pour tous les membres d'un ménage, ce qui explique qu'un ménage ayant plus de membres ou plus d'abonnés au téléphone soit plus représenté dans l'échantillon. La probabilité du modèle au niveau de l'individu a été combinée à la pondération de parts de marché pour le ménage afin de générer la pondération du ménage, comme suit :

$$w'_h = w_h * (1 - p_i)/p_i$$

Les pondérations des membres d'un ménage ont été calculées en multipliant les pondérations du ménage par la taille du ménage. Les pondérations des individus et des ménages (et non pas les pondérations des membres, pour des raisons de cohérence interne) ont toutes été winsorisées au niveau du 99^e centile pour s'assurer qu'aucune pondération aberrante ne fausse les statistiques. Ensuite, les pondérations ont été normalisées en les divisant par la pondération moyenne.

L'échantillon de l'Enquête sur les ménages et les jeunes au Maroc (MHYS – Morocco Household and Youth Survey) de 2009-2010 a servi pour générer les pondérations de l'enquête nationale représentative effectuées en personne (World Bank, 2010). Cette enquête a été sélectionnée car elle offre les données publiques les plus récentes avec des informations sur les propriétaires de téléphones portables, ainsi que des caractéristiques pertinentes liées à la démographie et au marché du travail. Les modèles comprenaient notamment les informations suivantes :

- Sexe
- Tranche d'âge
- Niveau d'éducation
- Taille du ménage (par catégorie)
- Statut sur le marché du travail en février 2020
- Région
- Zone urbaine ou rurale
- Interactions entre la région et la zone urbaine
- Situation de famille
- Présence d'enfants âgés de 0 à 5 ans
- Présence d'enfants en âge d'être scolarisés
- Interaction entre les covariables et le sexe
- Interaction entre les covariables et la zone urbaine

6.2 Pondérations du panel

Toutes les personnes interrogées qui ont consenti à un suivi lors du cycle précédent ont été contactées pour essayer de les inclure dans le cycle suivant. Nous avons calculé le facteur d'ajustement de réponse r pour pondérer les ménages et les individus retenus dans le panel d'un

cycle à un autre en fonction de la probabilité d'attrition $\text{Pr}(A)$ à partir d'un modèle probit dont l'attrition est le résultat binaire, comme suit :

$$r = \frac{1}{1 - \text{Pr}(A)}$$

Ce facteur d'ajustement de réponse multiplie les valeurs précédentes (le nombre de ménages du cycle, le nombre de membres du cycle précédent, les pondérations individuelles des ménages du panel qui ont été retenus), de façon à ce qu'elles puissent représenter la population statistique précédente (et donc celle du cycle de référence).

Les modèles d'attrition du panel utilisent plusieurs variables du cycle de référence en plus de celles qui sont utilisées pour la pondération initiale. Les variables spécifiques supplémentaires sont les suivantes :

- Opérateur de téléphonie
- Revenu du ménage (par catégorie) en février 2020
- Statut sur le marché du travail lors du cycle de référence (employé, chômeur (recherche d'emploi obligatoire), inactif)
- Les interactions entre le sexe, les catégories de revenus et le statut sur le marché du travail pour le cycle de référence

6.3 Pondération d'actualisation et pondération combinée

Les pondérations d'actualisation ont été créées de la même manière que pour les pondérations initiales du cycle de référence, à l'exception des échantillons d'actualisation au sein des cycles suivants du panel. Pour les cycles suivants (cycles après le cycle de référence), les pondérations entre les sections ont été combinées aux données d'actualisation et du panel. Les pondérations ont été normalisées à 1 au sein de chaque panel, ensuite les échantillons d'actualisation ont été combinés en une seule et unique pondération représentative entre les sections.

7 Annexe 2 : Attrition et non-réponses dans le cadre de l'enquête sur les ménages

Cette annexe décrit les non-réponses et l'attrition entre les cycles pour l'enquête sur les ménages. Une attrition peut se produire entre les cycles en cas de non-consentement au suivi par les personnes interrogées ou si ces dernières ne sont pas joignables, refusent de participer ou ne complètent pas les cycles suivants. Le Tableau A2 indique les réponses et les taux de réponse au Maroc. Statistiques de suivi du panel :

- 43,0 % (863 sur 2 007) des personnes interrogées en novembre 2020 au Maroc ont pu être suivies en février 2021.
- 51,5 % (1 032 sur 2 002) des personnes interrogées en février 2021 au Maroc ont pu être suivies en avril 2021.
- 51,6 % (1 086 sur 2 105) des personnes interrogées en avril 2021 au Maroc ont pu être suivies en juin 2021.

Tableau A2. Réponses et taux de réponse des ménages, en fonction du cycle

	Maroc (novembre 2020) Panel du Maroc	Maroc (février 2021) Échantillon d'actualisation du Maroc Panel du Maroc	Maroc (avril 2021) Échantillon d'actualisation du Maroc Panel du Maroc	Maroc (juin 2021) Échantillon d'actualisation du Maroc			
Téléphone non connecté au réseau ou occupé	9	8	19	8	23	6	10
Pas en service	67	25	57	13	40	1	34
Aucune réponse	4	4	9	14	13	13	4
A décroché et a refusé	4	11	6	10	11	22	39
Incomplet et a refusé	3	4	2	3	6	6	3
Incomplet et rappel	0	0	0	0	0	0	0
Complet	12	48	7	53	7	52	9
Non éligible	1	0	1	0	1	0	0
Total	100	100	100	100	100	100	100
Taux de réponse	50	71	29	66	20	56	16

Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles de novembre 2020, de février 2021, d'avril 2021 et de juin 2021
Remarque : les réponses sont celles des individus qui ont consenti à un suivi lors du cycle précédent. Réponses ne figurant pas ci-dessus : 190 personnes interrogées lors du cycle de novembre 2020 qui n'ont pas consenti à un suivi, 46 personnes interrogées lors du cycle de février 2021 qui n'ont pas consenti à un suivi, 20 personnes interrogées lors du cycle d'avril 2021 qui n'ont pas consenti à un suivi.

8 Annexe 3 : Couverture en téléphones portables chez les particuliers

Cette annexe utilise l'Enquête sur les ménages et les jeunes au Maroc (MHYS – Morocco Household and Youth Survey) de 2009-2010 pour estimer le taux de possession de téléphones portables selon les caractéristiques démographiques, sociales et économiques dans le but de déterminer le degré de sélection de la population des propriétaires de téléphones portables âgés de 18 à 64 ans par rapport à la population marocaine dans son ensemble. L'enquête MHYS comprend deux questionnaires différents : un questionnaire pour les ménages et un questionnaire pour les jeunes. L'enquête MHYS se base sur un échantillon représentatif à l'échelle nationale de 2 000 ménages. Les données recueillies se concentrent sur les caractéristiques démographiques, les activités économiques, les migrations, et l'inclusion dans les programmes sociaux. Nous utilisons les informations de la liste des ménages du questionnaire sur les ménages pour évaluer le taux de possession de téléphones portables pour les différents groupes de population.

Comme l'indique le Tableau A3, le pourcentage de femmes qui ne possèdent pas de téléphone portable est 2,5 fois plus élevé que chez les hommes (56 % contre 22 %). On peut observer un profil semblable en zone rurale et urbaine, cependant, le pourcentage de femmes ne possédant pas de téléphone portable est plus élevé chez les femmes en zone rurale (78 %). Si l'on compare les situations familiales, le taux de possession d'un téléphone portable des hommes mariés est supérieur à celui des hommes célibataires. La part de personnes qui ne possèdent pas de téléphone portable est plus élevée chez les femmes mariées, puis des femmes veuves, et est la plus faible chez les femmes célibataires. Le taux de possession d'un téléphone portable chez les hommes âgés de 25 à 59 ans est assez uniforme et relativement élevé. Chez les femmes, un taux de possession comparable et assez élevé se retrouve chez les femmes âgées de 20 à 39 ans. Cependant, le taux de non-possession reste 3 à 4 fois supérieur que celui des hommes de la même tranche d'âge. Le niveau d'éducation est fortement lié à la possession d'un téléphone portable. Le taux de possession d'un téléphone portable augmente encore plus rapidement avec l'augmentation du niveau d'éducation. Le pourcentage de personnes ne possédant pas de téléphone portable varie le plus chez les femmes. 68 % des femmes dont le niveau d'éducation est inférieur à l'éducation de base ne possèdent pas de téléphone portable contre seulement 5 % des femmes diplômées de l'enseignement universitaire et supérieur. Si l'on compare le statut sur le marché du travail, le taux de possession d'un téléphone portable est plus élevé chez les travailleurs du secteur public et les salariés du secteur privé formel, tandis qu'il est le plus faible chez les inactifs. Chez les femmes salariées du secteur privé formel, le taux de possession d'un téléphone portable est assez élevé, alors qu'il est le plus faible chez les travailleurs familiaux du secteur de l'agriculture (70 % des femmes de cette catégorie ne possèdent pas de téléphone portable).

Tableau A3. Pourcentage de personnes qui ne possèdent pas de téléphone portable, en fonction du sexe et de caractéristiques sélectionnées

	Hommes	Femmes	Total
Zone urbaine/rurale			
Zone urbaine	18,0	41,4	29,9
Zone rurale	27,5	78,2	53,1

Situation de famille

Célibataire	26,5	44,2	34,0
Marié(e)	17,3	62,9	41,7
Divorcé(e)		47,5	43,3
Veuf/Veuve		52,9	52,9

Tranche d'âge

15 à 19 ans	45,1	60,2	52,1
20 à 24 ans	27,2	52,4	40,5
25 à 29 ans	16,3	49,8	32,2
30 à 34 ans	12,2	49,8	32,0
35 à 39 ans	14,8	49,1	32,1
40 à 44 ans	15,9	58,9	40,2
45 à 49 ans	17,2	61,7	40,4
50 à 54 ans	21,4	59,5	41,0
55 à 59 ans	23,9	62,1	41,9
60 à 64 ans	30,6	72,6	50,0

Niveau d'éducation

Inférieur à l'éducation de base	25,8	68,0	49,8
Éducation de base	19,6	33,4	25,0
Enseignement secondaire	7,2	13,2	9,9
Enseignement universitaire et supérieur	1,2	5,0	3,0

Statut sur le marché du travail

Travailleur du secteur public	5,5	16,0	7,7
Salarié du secteur privé formel	8,1	5,5	7,5
Salarié du secteur privé informel	17,9	23,0	18,7
Employeur	16,1		16,8
Travailleur familial hors agriculture	12,2	15,7	12,5
Travailleur familial dans le secteur de l'agriculture	25,8	69,6	32,4
Chômeur	26,4	25,9	26,2
Non actif	34,3	61,0	55,1
Hors main-d'œuvre			

Total	21,8	55,8	39,0
--------------	------	------	------

Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Enquête sur les ménages et les jeunes au Maroc (MHYS – Morocco Household and Youth Survey) de 2009-2010.

Remarques : la population statistique est composée de la population âgée de 18 à 64 ans. Travailleur familial : travailleur indépendant ou travailleur familial non rémunéré. Chômeur : personne qui ne travaille pas, qui est disposée à travailler et qui est disponible. Inactif : personne en âge de travailler, qui n'a pas d'emploi et qui n'est pas au chômage selon la définition ci-dessus. Hors main-d'œuvre : invalide permanent. Les cases vides correspondent à des situations avec moins de 30 cas qui ont été supprimées.

9 Annexe 4 : Échantillonnages et pondérations appliqués à l'enquête sur les entreprises

La population statistique de l'échantillon de l'enquête sur les entreprises comprend les travailleurs des entreprises avec des effectifs de 6 à 199 employés. Des échantillons randomisés et stratifiés ont été utilisés pour garantir que les échantillons des strates clés étaient de taille suffisante. Une cible de 500 entreprises par pays a été définie. La stratégie d'échantillonnage a été intégrée aux pondérations.

Pour s'assurer d'obtenir des réponses, trois tentatives au maximum ont été réalisées en cas de non-réponse, de déconnexion ou de ligne occupée, ou de réponse avec entretien incomplet. Après la troisième tentative infructueuse, une non-réponse a été indiquée pour l'entreprise et une autre entreprise aléatoire de la même strate a été utilisée pour la remplacer.

9.1 Bases de sondage

Les Pages Jaunes du Maroc ont servi de base de sondage (comme aucune copie numérique efficace n'était disponible, une copie papier a été utilisée). Les caractéristiques de cette base de sondage étaient les suivantes :

- Données organisées par géographie et non par catégorie
- 3 strates géographiques ont été utilisées : (1) Casablanca-Rabat, (2) Nord, (3) Sud
- Les plages de pages de chaque strate ont été fournies. Une page aléatoire pour chaque strate a été sélectionnée, puis une entreprise aléatoire sur cette page (sans remplacement).
- Le nombre d'entreprises figurant sur la page a été enregistré et intégré dans les pondérations de probabilité inverse.
- Une restriction sur les entreprises avec des effectifs de 6 à 199 employés en février 2020 a été intégrée dans la question d'éligibilité lors de l'entretien téléphonique.

9.2 Pondérations initiales

La pondération de probabilité inverse a été utilisée pour prendre en compte la stratégie d'échantillonnage et les non-réponses. Pour chaque pays, les pondérations utilisaient les facteurs suivants :

- T désigne le nombre total d'entreprises dans la strate s de la base de sondage (T_s).
- N désigne le nombre d'entreprises dans la strate s pour lesquelles les données sont complètes pour l'échantillonnage (N_s).
- (e_s) désigne la part des entreprises contactées dans la strate qui étaient éligibles.
- N_p désigne le nombre d'entreprises dans la page sélectionnée de manière aléatoire.

La pondération du cycle de référence d'une entreprise f dans une strate s est calculée comme suit :

$$w_{f,s,p} = (T_s * e_s * N_p) / N_s$$

Nous avons corrigé le nombre total d'entreprises de la base de sondage pour prendre en compte le fait que toutes les entreprises n'étaient pas éligibles en multipliant le nombre d'entreprises de la base de sondage de la strate T_s par la part des entreprises éligibles parmi les entreprises contactées e_s . Les pondérations sont ensuite normalisées pour avoir une valeur médiane de 1.

La pondération qui en résulte est la même pour toutes les entreprises de la même strate.

9.3 *Pondérations du panel*

Toutes les entreprises interrogées qui ont consenti à un suivi lors du cycle précédent ont été contactées pour essayer de les inclure dans le cycle suivant. 25,2 % (126 sur 500) des entreprises interrogées au 1er trimestre 2021 au Maroc ont pu être suivies au 2e trimestre 2021.

Nous avons calculé le facteur d'ajustement r pour pondérer les entreprises retenues dans le panel d'un cycle à un autre en fonction de la probabilité d'attrition $\text{Pr}(A)$, à partir du modèle probit dont l'attrition est le résultat binaire, comme suit :

$$r = \frac{1}{1 - \text{Pr}(A)}$$

Ce facteur d'ajustement de réponse multiplie les pondérations des cycles précédant pour les entreprises retenues, de façon à ce qu'elles puissent représenter la population statistique précédente (et donc celle du cycle de référence).

Les modèles d'attrition du panel utilisent plusieurs variables du cycle de référence en plus des strates utilisées pour la pondération initiale. Les variables spécifiques supplémentaires sont les suivantes :

- Statut opérationnel lors du cycle de référence (ouverture normale, ouverture avec réduction des horaires, fermeture)
- Changement du chiffre d'affaires (par catégorie) depuis février 2020
- Secteur commercial indiqué dans les données de l'enquête (5 catégories possibles)
- Taille de l'entreprise indiquée dans les données de l'enquête au moment du cycle (4 catégories possibles)

9.4 *Pondération d'actualisation et pondération combinée*

Les pondérations d'actualisation ont été créées de la même manière que pour les pondérations initiales du cycle de référence, à l'exception des échantillons d'actualisation au sein des cycles suivants du panel. Pour les cycles suivants (cycles après le cycle de référence), les pondérations entre les sections ont été combinées aux données d'actualisation et du panel. Les pondérations ont été normalisées à 1 au sein de chaque panel, ensuite les échantillons d'actualisation ont été combinés en une seule et unique pondération représentative entre les sections.

10 Annexe 5 : attrition et non-réponses dans le cadre de l'enquête sur les entreprises

Le Tableau A4 comprend les réponses et les taux de réponse. Pour le panel, les taux de réponse concernent les entreprises qui ont consenti à un suivi. Les numéros de téléphone qui n'étaient pas en service, qui étaient déconnectés du réseau ou occupés (après plusieurs tentatives) et les entreprises qui n'étaient pas éligibles ont été exclues des calculs des taux de réponse. Les réponses se basent sur le résultat final, qui peut correspondre à la première, à la deuxième ou à la troisième tentative.

Tableau A4. Réponses et taux de réponse des entreprises, en fonction du cycle

Réponse	Maroc Cycle 1	Cycle 2 du Maroc- Échantillon d'actualisation	Cycle 2 du Maroc- Panel
Téléphone non connecté au réseau ou occupé	2	8	6
Pas en service	41	15	2
Aucune réponse	10	11	24
A décroché et a refusé	8	35	32
Incomplet et a refusé	3	1	6
Incomplet et rappel	0	0	4
Complet	17	19	26
Non éligible	20	11	0
Total	100	100	100
Taux de réponse	45	29	28

Source : calculs des auteurs basés sur les données de l'Observatoire sur la COVID-19 au Maroc et dans la région MENA des cycles du 1er trimestre et du 2e trimestre 2021

Remarque : les réponses sont celles des entreprises qui ont consenti à un suivi lors du cycle précédent. Réponses ne figurant pas ci-dessus : 12 entreprises interrogées au 1er trimestre 2021 n'ont pas consenti à un suivi.



Remerciement

Ce rapport est financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida), en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), et le projet faire avancer l'Agenda du Travail décent en Afrique du Nord - Projet ADWA'.

